

REDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ha 54

RIX DES ABONNEMENTS
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Inquiétantes visées des protestants hitlériens.

Les partis espagnols devant les élections.

La chute du dollar à la Bourse de New-York.

On a lu hier que l'évêque de l'Eglise évangélique d'Allemagne avait blâmé les déclarations faites dans une assemblée des Chrétiens allemands, dénomination des protestants hitlériens, sous la pression desquels s'est opérée l'unification des Eglises protestantes du Reich sous la houlette de l'évêque Müller.

Ces Chrétiens allemands sont plus Allemands que chrétiens ; ils n'ont jamais été les meilleurs paroissiens de l'Eglise protestante et la tiédeur de leur piété faisait contraste avec leur zèle nationaliste.

Ils ont tenu lundi, au palais des Sports, à Berlin, sous la présidence de l'évêque protestant de Prusse Hossenfelder, une grande assemblée dans laquelle il a été énoncé des propos fort inquiétants non seulement pour la pureté de la foi dans l'Eglise protestante unifiée, mais encore pour la liberté de croyance en général.

En effet, faisant état du plébiscite de dimanche qui a démontré l'unité morale du peuple allemand, l'orateur principal a proclamé que l'heure était venue d'appliquer le principe de l'Etat « totalitaire » en matière religieuse et que l'unité nationaliste-sociale ne devait pas s'arrêter à la porte des églises. Dans le Troisième Reich, il ne doit y avoir qu'un chef dans tous les domaines de la vie et de la pensée : c'est Hitler. En conséquence, il s'agit de parachever la mission de Martin Luther et d'en arriver à la fondation d'une seule Eglise populaire. Tout ce qui n'est pas allemand doit être éliminé de la vie religieuse ; l'esprit nordique doit triompher du « matérialisme oriental », par quoi l'orateur n'a pu vouloir désigner que le catholicisme, la doctrine catholique étant depuis longtemps dénoncée par les coryphées de la culture germanique comme un amalgame d'idées asiatiques et de philosophie grecque.

La-dessus, l'assemblée a voté une résolution qui réclame l'application intégrale de la clause excluant les non-aryens de l'Eglise du Reich et l'épuration du credo et de la liturgie dans le sens de l'exclusion de tout ce qui n'est pas purement germanique et elle a exigé que, à la place de la figure du Christ, exemple de douceur, d'humilité et de mortification, il soit proposé au peuple un Christ héroïque, modèle de fierté humaine.

C'est cette formule, assurément difficile à accorder avec l'évangile, qui a motivé le solennel avertissement de l'évêque protestant du Reich, contre des divagations qu'il a qualifiées d'intolérables.

Les élections aux Cortès espagnoles sont fixées à dimanche, 19 novembre ; la campagne électorale est ardente.

Dans quel sens se prononcera le corps électoral, qui comprend, comme on sait, les femmes ? Quel sera le résultat de ces élections ?

On prévoit qu'elles changeront profondément la composition des Cortès, par une diminution des représentations des partis de gauche au profit du centre radical et des partis de droite.

Les élections législatives de 1931 s'étaient déroulées au milieu de l'enthousiasme ; mais elles avaient été confuses, les électeurs allant presque indifféremment à tel ou tel parti, sans se préoccuper beaucoup des programmes. On peut dire que, en 1931, il n'y eut pas de lutte électorale.

Les circonstances ont changé. Les partis se sont définis, séparés ; de nouveaux groupes ont fait leur apparition. Ils vont tous, cette fois-ci, à la lutte avec décision et combativité, ne négligeant rien pour s'assurer la victoire.

Les futures Cortès, contrairement aux précédentes, seront donc composées de groupes

bien distincts. Trois partis principaux y figureront : les radicaux, les agrariens conservateurs et les socialistes.

Mais auquel de ces trois partis les électeurs vont-ils donner la prépondérance ? Probablement aux radicaux. Ceux-ci étaient une certaine dans le Parlement précédent. Ce nombre s'augmentera, assurent quelques-uns, de moitié. C'est que, par leur modération et l'opposition qu'ils ont faite aux socialistes dans le gouvernement Azaña, les radicaux espagnols ont acquis de nombreux partisans. En outre, en plusieurs endroits, leurs candidats, parmi lesquels on compte des hommes politiques de premier ordre, seront soutenus par des dissidents du parti radical-socialiste et par des républicains-conservateurs du parti Maura.

On croit également à une avance des agrariens. Ceux-ci, qui comptent dans leurs rangs de grands propriétaires terriens, des industriels et des officiers, se sont assurés le concours de l'Action populaire, parti essentiellement conservateur, et de la Rénovation espagnole, groupe traditionaliste. Le parti agrarien réunit les personnes qui sont indignées des lois laïques et celles qui sont mécontentes de la réforme agraire. S'il réussit à faire la coalition des droites, il obtiendra un nombre de députés qui ne sera guère inférieur à celui des radicaux.

Les radicaux-socialistes (65 députés au dernier Parlement), l'« Orga » (républicains de Galice) et l'Action républicaine (parti Azaña) perdront, dit-on, bon nombre de leurs sièges.

Les socialistes (116 jusqu'ici) seront également touchés. Leur succès aux élections de 1931 ne répondait pas au véritable état d'opinion. Beaucoup d'électeurs ignoraient alors ce qu'était le socialisme. Aujourd'hui, ils rejettent sur celui-ci la faute de tout ce qui leur déplaît dans l'œuvre des Cortès constituantes : autonomie catalane, réforme agraire, lois laïques, et les conséquences de cette œuvre : les troubles sociaux de Catalogne et d'Estramadoure, notamment.

Il faut cependant se souvenir que le parti socialiste est organisé et discipliné. D'autre part, il est certain que, si le régime républicain était menacé, les socialistes s'uniraient aux radicaux pour essayer de le sauver.

Mardi, à la Bourse de New-York, le dollar a marqué une nouvelle baisse, qui s'est poursuivie, en s'accroissant, hier, mercredi.

En dépit de la fixation d'un cours inférieur de l'or au-dessous du cours du marché libre de Londres, l'évasion de capitaux a continué à un rythme accéléré, faisant toucher la livre au cours de 5,42 dollars et 100 fr. français à 6,57 dollars (soit un dollar pour 3,11 fr. suisses).

La défaillance du dollar s'est répétée sur tous les marchés. A la Bourse, les actions ont poursuivi leur chute, par suite des liquidations par les porteurs, qui désirent exporter des capitaux. De même, les obligations ferroviaires et industrielles ont marqué une nouvelle baisse.

Les fonds d'Etat américains ont été lourds en dépit d'achats officiels. Les obligations étrangères — or ou sterling — ont marqué une forte hausse.

Les marchés des matières premières sont désorganisés, en raison de la crise de confiance générale. Le blé, le coton et l'argent ont baissé.

Le sentiment est que, s'il ne se produit pas un revirement — que rien ne permet de prévoir — dans la politique monétaire de M. Roosevelt, les exportations massives de capitaux vont s'aggraver, créant une atmosphère de panique, qui précipitera la baisse du dollar et entraînera une chute générale de toutes les valeurs.

Après les élections allemandes

Berlin, 14 novembre.

Jamais victoire électorale plus grandiose n'a été accueillie dans une plus grande indifférence. Elle avait été prévue dans toute son ampleur.

J'ai assisté aux élections allemandes depuis 1928. J'en ai vu de plus dramatiques. Je n'en ai jamais vu de plus disciplinées.

Le peuple allemand m'a donné l'impression d'un écolier s'acquittant de ses devoirs sous l'œil de son professeur.

Le peuple allemand a marché comme un seul homme. Pas une seconde, la propagande hitlérienne n'a fait relâche dimanche.

Un Allemand, quand il regardait par la fenêtre, voyait passer des colonnes de cyclistes, portant sur leurs guidons des écriteaux avec un *Ja*. Il y avait aussi des colonnes automobiles, composées de quarante à cinquante voitures, rappelant les cortèges de publicité des bazars.

En fermant la fenêtre, l'Allemand s'entendait apostropher par la radio « As-tu déjà été voter ? Non ? Va faire ton devoir ; l'avenir de ton peuple en dépend. »

Ces appels étaient répétés toutes les cinq minutes, se faisant de plus en plus pressants.

Notre ami ferme le bouton de son appareil. Voici que retentit la sonnerie. Un jeune S. A. s'annonce. Très poliment, il fait remarquer : « Monsieur, il est 5 heures et demie ; dans une demi-heure, le scrutin sera terminé. »

S'il a le téléphone, on lui téléphonera : « La dernière heure du vote est commencée », tant et si bien qu'à son tour, il décide d'aller faire un tour chez le bistro, car c'est là qu'on vote.

On peut voter comme on veut ; l'essentiel c'est qu'on ne reste pas chez soi.

Les journaux donnent des récits émouvants. Un moribond est amené dans une civière fermée. Il dépose péniblement son bulletin et il meurt dans un suprême *Heil Hitler* !

Les locaux de vote sont parés avec des guirlandes. Au-dessus des isolements, on voit des inscriptions en vers, dans ce genre : *Wer uns die Faust entgegenhält, dem öffnen wir sie. Wer uns die Hand gibt, dem reichen wir die unsere.*

(Qui nous montre le poing, nous le lui ouvrons ; qui nous donne la main, à celui-là, nous tendons la nôtre.)

J'ai pris note aussi de cette belle apologie en faveur des S. A. : *Tadelt nicht die Taten der S. A. denn die da sterben sollen, lasst sie trinken, lasst sie küssen, wer weiss wann sie sterben müssen.*

(Ne blâmez pas les faits des S. A., car ceux qui sont appelés à mourir, laissez-les boire, laissez-les embrasser ; qui sait quand ils devront mourir ?)

« Nos espoirs ont été dépassés de loin », déclarent les hitlériens.

Hitler, que va-t-il faire ? L'initiative lui appartient. — Ah non, l'initiative est aux autres. Nous attendons qu'on nous fasse des propositions. Au lendemain d'une aussi grande victoire, c'est au vainqueur de dire ce qu'il veut.

« Ces élections avaient principalement pour but de détruire moralement l'émigration. Les émigrés avaient prétendu que le peuple allemand n'était pas derrière Hitler. Le contraire vient d'être prouvé. Nous attendons que, dorénavant, on n'écoute plus ces « sans-patrie », mais qu'on demande à causer avec le peuple allemand. »

Mon interlocuteur, un hitlérien en vue, jure ses grands dieux que l'Allemagne ne retournera pas à Genève, à un moment où 40 millions d'Allemands viennent de se prononcer solennellement contre la Société des Nations.

Le point de vue allemand ? L'Allemagne, ayant désarmé, attend que les autres en fassent autant. Sinon, qu'on lui dise ce qu'ils comptent faire. C'est elle la créancière.

Si l'on ne désarme pas, bien ; qu'on donne aux Allemands les armes défensives dont ils auront besoin contre les armes offensives des autres. « Ce n'est pas la question des effectifs qui importe tellement, c'est celle du matériel de guerre. Nous demandons d'avoir le droit de pousser un verrou sur notre porte. Si les autres gardent leurs tanks, nous avons besoin, pour nous défendre, de canons. Nous avons besoin d'avions de combat pour nous défendre contre les escadrilles de bombardement », etc.

On attend des propositions à Berlin. Si celles-ci ne se produisent pas ? On attendra quand même.

W Duesberg.

Affaires neuchâteloises

Le successeur de M. Clottu. — Prochaine séance du Grand Conseil

La Chaux-de-Fonds, 15 novembre.

Ainsi donc, le sort en est jeté. Comme la *Liberté* de lundi l'a annoncé, M. Jean Humbert, candidat bourgeois, l'a emporté sur M. Paul Graber, candidat socialiste, dans l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. M. Clottu était libéral ; c'est un libéral qui lui succède aujourd'hui et le peuple a signifié une fois de plus (la septième !) à M. Graber qu'il ne voulait pas de lui.

La lutte a été serrée. C'était facile à prévoir. M. Jean Humbert l'a emporté, par 14,374 voix contre 12,790 à M. Graber. La majorité se trouve être de 1584 voix.

Le résultat est clair, et il n'y a pas lieu d'épiloguer longtemps sur ces chiffres. Il convient de constater, toutefois, que la participation au scrutin a été un peu moins forte qu'en 1931, lors du scrutin de ballottage qui mettait aux prises MM. Borel et Guinchard, candidats bourgeois, d'une part, et M. Paul Graber, candidat socialiste, d'autre part. En 1931, M. Graber obtint 13,028 voix. Le déchet est donc pour lui de 238 voix. Plus important est celui qu'a subi M. Humbert, par rapport aux chiffres recueillis par M. Borel il y a deux ans ; il est de 644 voix. De ce fait, la majorité bourgeoise, qui était, en 1931, de 1990 voix n'est plus aujourd'hui que de 1584 voix. Pour se consoler de leur défaite, les socialistes ont même calculé que le nombre de voix recueillies par M. Graber cette année constituait le 47 % des votants, alors qu'il se chiffrait par 40 % en 1931. Certes, ils ne sont pas allés jusqu'à proclamer qu'ils avaient remporté la victoire. Ils se sont contentés d'affirmer que, au printemps prochain, ils s'efforceraient d'obtenir la majorité dans le canton. Réussiront-ils à combler le 3 % qui leur manque pour égaler les voix bourgeoises ? C'est la question qui se pose. Pour nous, nous ne croyons pas qu'ils trouveront les quelque 1500 à 2000 voix nécessaires.

Le scrutin de dimanche n'est donc qu'un prélude, si l'on peut dire, aux élections générales qui auront lieu au mois de mai 1934. Et pourtant, dans les circonstances actuelles, ce scrutin prenait une importance considérable. L'avenir du pays était en jeu. Et les électeurs l'ont fort bien compris, qui se sont rendus aux locaux de vote en rangs serrés.

Si nous revenons aux chiffres du scrutin, nous constatons que les socialistes assurent leurs positions dans les districts de la Montagne, à La Chaux-de-Fonds et au Locle ; de même dans les districts de Neuchâtel et du Val-de-Travers, la majorité bourgeoise a subi un léger recul. Au Val-de-Ruz, les divers partis restent sur leurs positions, tandis que dans le district de Boudry, les bourgeois voient le nombre de leurs voix augmenter dans de notables proportions.

Faut-il tirer de ces chiffres quelques hâtives conclusions ? Non pas. On ne doit pas oublier, en effet, lorsqu'on considère le scrutin de dimanche, qu'il s'agissait d'une élection complémentaire. Le nombre des votants, dans de semblables scrutins, est en général inférieur. Et puis, la personnalité de M. Jean Humbert, libéral, ne convenait peut-être pas à tous les membres des partis bourgeois. Il est réjouissant de constater, cependant, que ceux-ci ont fait preuve, pour une fois, d'une excellente entente. Il est vrai que beaucoup défendaient, en votant pour M. Humbert, une question de principe ; d'autres voulaient simplement barrer la route au candidat socialiste.

Maintenant que M. Jean Humbert est élu, il ne nous reste plus qu'à lui souhaiter plein succès comme magistrat.

Au reste, nous connaissons assez le nouveau conseiller d'Etat pour savoir que c'est un homme intègre, énergique, d'un grand bon sens. A l'école de l'industrie, il a fait le dur apprentissage de l'administration. Sans doute aura-t-il l'occasion de mettre ses qualités d'organisateur aux services de la collectivité.

Rappelons brièvement quelle a été la carrière du nouvel élu. Né à La Chaux-de-Fonds, en 1889, M. Humbert se voua de bonne heure à l'industrie. Chef d'une entreprise horlogère d'ancienne renommée, il eut l'occasion d'y déployer ses talents d'administrateur. Jusqu'ici, M. Humbert n'a joué un rôle politique que de second plan. Il fut, de 1921 à 1932, conseiller général à La Chaux-de-Fonds. Dès le début de 1933, il se voua plus particulièrement aux questions professionnelles. En qualité de président de la Société des fabricants de boîtes or,

Il eut l'occasion d'étudier tous les graves problèmes de l'heure, réorganisation horlogère, collaboration ouvrière, etc. D'ailleurs, représentant des milieux patronaux, M. Humbert entra en contact maintes et maintes fois avec les milieux syndicaux et il jouit, dans ces milieux, d'une juste considération.

L'arrivée au gouvernement de M. Humbert provoquera sans doute quelques changements dans la répartition des Départements. M. Edgar Renaud, jusqu'ici chef du Département de l'industrie, prendra vraisemblablement le portefeuille des finances, tandis que le nouvel élu prendra sa place à l'industrie.

Maintenant que le successeur de M. Clottu est désigné, le Grand Conseil peut se réunir. Une séance est prévue pour lundi prochain, au château de Neuchâtel. L'ordre du jour comporte un certain nombre de points importants, entre autres l'examen du projet de budget pour 1934. On prévoit, pour l'année prochaine, un déficit de près de 4 millions. Voilà qui n'est guère réjouissant. On ne sait trop quelles mesures seront préconisées pour combler de tels déficits. Les socialistes, eux, sont partisans d'un conseil économique, qui interviendrait dans les affaires industrielles. M. Camille Brandt, député socialiste de La Chaux-de-Fonds, qui a déposé un « postulat » dans ce sens, aura l'occasion de le développer dans la séance de lundi. Il est probable que le Grand Conseil ne suivra pas M. Brandt dans cette voie, car celle-ci mènerait le pays à la socialisation. Le postulat en question ne laissera pas, cependant, de soulever un intéressant débat et le nouveau conseiller d'Etat aura ainsi l'occasion d'exposer ses vues. T.

GRAND CONSEIL VALAISAN

On nous écrit :

Le renvoi voté par le Grand Conseil du budget 1934 au Conseil d'Etat a eu comme conséquence un autre renvoi : celui du règlement concernant la solde de la gendarmerie.

Ce règlement, abordé en séance de mercredi matin par le Grand Conseil, ordonnait que le traitement des agents de la police cantonale serait fixé comme suit : adjudant : 4500 fr. ; brigadier : 4000 fr. ; caporal : 3600 fr. ; gendarme : 3200 fr. Le traitement du commandant de la gendarmerie continuerait à être arrêté annuellement par voie budgétaire.

Les agents de la police judiciaire seraient rétribués sur la base de 4200 fr. pour le brigadier de la sûreté et de 3800 fr. pour le sous-brigadier. Les traitements des agents de la police cantonale seraient augmentés de 300 fr. chaque quatre ans jusqu'au moment où l'intéressé atteint sa vingt et unième année de service. Une allocation mensuelle de 10 fr. serait perçue par les agents mariés, avec prime de 10 fr. par enfant au-dessous de dix-huit ans.

Comme la session de janvier 1934 sera consacrée principalement à l'examen du budget et que le projet de réduction des traitements des fonctionnaires de l'administration cantonale sera débattu alors, il a paru logique au Grand Conseil de renvoyer à ce moment le règlement concernant la fixation de la solde de la gendarmerie et autres agents de la police cantonale.

La session en cours se terminera cette semaine. Elle sera reprise vers la fin janvier 1934. D'ici là, le Conseil d'Etat aura le temps d'effectuer la compression des dépenses demandée par le Grand Conseil, plus spécialement dans les diverses subventions, et l'exécution des travaux publics non urgents. La réduction prévue des traitements des fonctionnaires et du personnel enseignant allégera les finances cantonales d'une dépense de 110.000 fr. On sait que le projet de budget primitivement établi indiquait un déficit d'un million et demi.

La presse suisse en Allemagne et la presse allemande en Suisse

La *Nouvelle Gazette de Zurich* publie un article du Dr Hans Huber proposant de riposter aux interdictions de journaux suisses en Allemagne par une interdiction de journaux allemands en Suisse.

Le Dr Huber montre que le Conseil fédéral est armé par l'article 102 §§ 8 et 9 de la constitution pour user de représailles.

Les paragraphes en question chargent le Conseil fédéral des rapports de la Suisse avec l'extérieur et de la sauvegarde de ses intérêts.

De même qu'ils lui permettraient de réprimer tout acte d'un journal suisse dommageable pour l'intérêt national, de même ils lui font un devoir de défendre cet intérêt lorsqu'il est lésé dans la personne de la presse suisse, par une mesure de l'étranger.

Le comité central de la Société suisse des commerçants a adressé aux chefs des départements de l'instruction publique des cantons de la Suisse allemande et aux directeurs des écoles de quelques villes une lettre signalant que des livres scolaires d'origine allemande, écrits d'une façon tendancieuse, sont en usage chez nous. De très bons livres scolaires ont été publiés en Suisse ; ils rendent inutile l'emploi des livres étrangers.

Les caisses d'épargne sur bâtiments

L'idée de l'épargne sur les bâtiments n'est pas, comme on le prétend souvent, un produit de l'après-guerre. Les premières sociétés qui ont travaillé d'après ce principe furent fondées, ainsi qu'on peut le prouver, en Angleterre, en 1781, et aux Etats-Unis, par les Anglais émigrés en 1831. Dans ces pays, on fit des avantages fiscaux à ces établissements pour reconnaître la façon dont ils avaient encouragé l'épargne et la petite propriété.

Ces caisses ne se sont développées sur le continent que relativement tard.

C'est en Allemagne que l'idée de l'épargne sur les bâtiments a trouvé accès tout d'abord, ceci à cause des circonstances créées par l'inflation et pendant les années qui suivirent la stabilisation du marc.

C'était l'époque où les capitaux étaient les plus rares, l'époque des taux élevés, des crédits difficiles à obtenir parce que les caisses hypothécaires, les caisses d'épargne, limitées à l'excès sur le marché de l'argent n'osaient pas les accorder.

Nous trouvons ce mouvement d'épargne sur les bâtiments dans d'autres pays encore : l'Australie, la Chine, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du sud, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, la Belgique, etc. Au congrès international des caisses d'épargne qui a eu lieu cette année à Londres, seize Etats étaient représentés.

Ce mouvement est encore dans l'enfance en Suisse. On reproche souvent aux caisses suisses d'être à la remorque de l'Allemagne. Il convient de mentionner que seules les caisses prêtant de l'argent sans intérêt, et qui malheureusement sont en majorité, sont tout à fait sur le modèle allemand (certaines d'entre elles sont même dirigées par des Allemands).

Par contre, celles qui demandent un intérêt vont sur les traces des caisses anglaises et américaines.

Pour démontrer le système des caisses d'épargne sur bâtiments, on donne l'exemple théorique suivant :

Dix personnes se réunissent et s'engagent à s'aider à construire chacune sa maison. Chacune d'entre elles, ayant besoin de 10.000 fr., s'engage à épargner annuellement la somme de 1000 fr. Dix épargnants économisent ainsi 10.000 francs qu'on remet à l'un d'entre eux. Ceux qui ont touché leur prêt amortissent leur dette de 1000 fr. par an. Dans l'espace de dix ans, nos dix épargnants auront touché l'argent de la construction. S'ils avaient économisé individuellement, ils auraient pu construire, grâce à l'intérêt de l'argent, en un peu moins de dix ans, tandis que, avec le système de l'épargne collective, neuf des dix épargnants ont pu toucher leur argent beaucoup plus tôt, le premier au cours de la première, le second au cours de la deuxième année, etc. La moyenne de la durée d'attente est de 5,5.

Le délai d'attente est le principe fondamental des caisses, tout au moins dans la première phase de leur activité. Qu'on puisse obvier à cet inconvénient, c'est ce que les caisses anglaises ont démontré, aussi est-il possible d'admettre que les établissements suisses qui demandent un intérêt pourront le faire, s'ils suivent la ligne droite et si on leur accorde la confiance nécessaire. Mais il n'y a rien à faire sur ce point pour les caisses qui ne demandent pas d'intérêt, car le jour viendra nécessairement où le délai d'attente sera prolongé dans une proportion telle qu'il n'y aura plus moyen de leur assurer un rythme normal.

C'est pour cela qu'il est profondément regrettable et même dangereux que des caisses prêtant de l'argent sans intérêt puissent donner des assurances dans leurs organes de propagande ou par la bouche de leurs agents quant à la durée du délai d'attente. Cela n'est possible qu'aux caisses qui travaillent avec des dépôts ou des fonds rapportant un intérêt, ou qui disposent de crédits intermédiaires ou d'argent étranger.

Tous ceux qui s'occupent du système d'épargne sur bâtiment doivent considérer le système d'épargne sans intérêt comme condamnable et trompeur. On peut regretter que, précisément en Suisse, ce soit celui qui se soit développé dans des proportions considérables. Et on ne répétera jamais assez qu'il n'a été adopté que pour un motif de propagande. Il fait appel aux instincts de gens primitifs et ignorants.

Le système de l'argent sans intérêt devra être abandonné tôt ou tard, peut-être sous la pression d'une réglementation légale, sinon sous la pression des circonstances, ce qui ne pourra pas se faire sans difficultés peut-être insurmontables.

Le délai d'attente n'existe actuellement pour les caisses demandant un intérêt que comme un mal nécessaire, comme un phénomène de croissance qui doit disparaître et disparaîtra, en effet, dans le cours des temps.

On a établi que, avec un délai d'attente de plus de six ans, le prêt accordé par une caisse d'épargne sur bâtiments revient plus cher qu'un crédit équivalent dans une banque. Ceci n'est juste qu'à la condition que la banque hypothécaire ait accordé une hypothèque amortissable. D'autre part, un délai d'attente de six ans pour une caisse demandant un intérêt tombera un an après le moment où les moyens de supprimer le délai d'attente seront devenus efficaces, si la direction a accordé une attention suffisante à cette question.

Le système sans intérêt a deux désavantages fondamentaux et indiscutables tant au point de vue de l'établissement lui-même qu'à celui de l'épargnant : 1° l'inégalité dans le délai de répartition et 2° les moyens arbitraires de pallier à cette inégalité qui ont été appliqués.

Ces moyens sont les prétendus versements de compensation faits par les épargnants qui ont touché leur prêt les premiers, afin d'offrir une compensation à ceux qui attendent. Ces sommes sont fixées arbitrairement, leur montant ne pouvant être précisé à l'avance, comme elles dépendent du délai d'attente. Elles ne représentent qu'une compensation arbitraire et un chiffre inconnu dans l'établissement des frais qui est souvent une surprise désagréable pour l'emprunteur. Elles ne résistent donc pas à un examen approfondi et n'atteignent pas leur but ou ne l'atteignent que très imparfaitement. Seul, le régime de l'intérêt permet une compensation mathématiquement indiscutable, car les sommes versées comme les sommes empruntées sont soumises.

Il en résulte qu'une caisse d'amortissements travaillant sur le principe du tarif net ne peut pas faire de profit par les intérêts et est obligée de compter des frais spéciaux d'administration. L'intéressé sait ainsi exactement à l'avance les frais de son emprunt.

Un autre facteur décisif pour juger les caisses d'épargne sur bâtiments, c'est la sécurité des dépôts, que seule une caisse d'amortissements peut offrir. Comme une réglementation légale en ces matières n'existe pas encore, et que les caisses ne sont pas soumises aux lois sur l'épargne, elles devraient d'elles-mêmes s'imposer d'accorder aux dépôts au moins la même sécurité que les autres caisses d'épargne. La solution du compte bloqué, si exploité pour les besoins de la propagande, ne résiste pas à un examen juridique. La loi sur l'épargne prescrit une séparation du dépôt de garantie au profit de l'épargnant et un contrôle administratif approprié. Les caisses d'épargne sur bâtiments devraient introduire quelque chose de semblable, par exemple : un droit de gage général sur tous les dépôts au profit du déposant, sous le contrôle d'une fiduciaire.

Qu'il y ait des lacunes dans le système des caisses d'épargne sur bâtiment cela va de soi. Il serait injuste d'exiger la perfection de ces établissements alors qu'on ne l'exige pas d'autres institutions financières.

Aucun critique impartial ne pourra contester que la conception économique du système ne soit saine, ce qu'ont démontré surtout les caisses anglaises et américaines.

Dans le système des caisses d'épargne sur bâtiments, il y a deux facteurs économiques de la plus grande importance : d'une part le besoin de la maison familiale, et de l'autre, la possibilité de se libérer d'une hypothèque.

L'existence de propriétaires d'une parcelle de sol est d'une grande importance politique et sociale.

De même, la libération des dettes hypothécaires, telle qu'elle est prévue par les caisses, est d'une importance économique indiscutable. Si, par exemple, notre agriculture et notre hôtellerie avaient été obligées d'amortir leurs dettes hypothécaires pendant les années grasses, elles auraient eu moins de peine à supporter les temps présents.

D'autre part, il faut souligner que l'ouverture des crédits pour la construction de maisons familiales et la libération des dettes hypothécaires ne sont pas sans avoir une influence appréciable sur le mouvement de la construction.

Il faudrait seulement qu'on fit une réglementation dans ce domaine de l'activité économique, pour protéger le public.

Cette réglementation devrait partir de l'idée que le système, erroné en soi de prêts sans intérêts n'est qu'un moyen de lancement. Elle devrait rendre impossible qu'on induise le public en erreur, comme le font souvent les agents.

Il devrait y avoir aussi une réglementation quant aux conditions, tenues de livres et contrats. Mais le facteur le plus important que le législateur devra considérer sera la rigoureuse publication des bilans, qui fonctionne en Angleterre d'une façon exemplaire. Les publications statistiques des caisses suisses d'épargne sur le bâtiment sont d'une telle pauvreté que, dans l'intérêt même de ce mouvement, on devrait y remédier le plus vite possible. Des nombreux établissements qui s'adressent tous à l'épargne publique, on ne sait ni le bilan, ni le compte de profits et pertes, ni aucune précision sur les contrats et les répartitions, etc. Le public n'est donc pas en état de se faire une idée de la valeur financière de ces établissements.

De plus, il faut insister sur le fait que les facteurs les plus importants du système sont la nécessité d'épargner et celle d'amortir.

Les caisses d'épargne sur les bâtiments répondent-elles en Suisse à un besoin ?

Qu'il ait existé en Angleterre, leur développement le prouve. On ne peut nier que, en Allemagne aussi, le terrain était favorable à ce genre d'aide mutuelle. Il est bien certain que nous possédons en Suisse un système bancaire très développé qui favorise, dans certaines limites, toute demande légitime de crédit. Mais ce qui nous manque et ce que le système d'épargne sur les bâtiments réalise, ce n'est pas seulement un accueil favorable aux demandes de crédit, mais la réduction graduelle du fardeau des dettes.

C'est ainsi que la question du droit à l'existence des caisses suisses d'épargne sur les bâtiments a pu être posée et la preuve a été faite qu'une caisse travaillant sérieusement, digne de confiance et pourvue de toutes les sécurités nécessaires, répond à un besoin évident dans notre organisation économique. Il est seulement regrettable que, du côté des autorités — et il ne saurait être question que des autorités fédérales, car l'activité des caisses d'épargne sur bâtiments s'étend sur toute la Suisse —, on n'ait pas accordé à ces caisses l'attention qu'elles méritent. Une réglementation opportune aurait une influence salutaire et protégerait ceux de ces établissements qui ont une organisation et une administration irréprochable.

L'AIDE A L'AGRICULTURE

Le Conseil fédéral a terminé la discussion commencée lundi au sujet de la continuation de l'aide de crédit à l'agriculture et a pris l'arrêté suivant :

1. Le Conseil fédéral a pris connaissance en les approuvant des données qui lui furent soumises à ce sujet par le Département fédéral de l'économie publique et s'est prononcé en principe pour le maintien et la continuation des diverses actions de secours pour l'agriculture.

2. Il sera donné suite aux idées fondamentales de la requête du parti bernois des paysans, artisans et bourgeois, tendant à rendre moins précaire la situation des paysans endettés, par une extension appropriée de l'action de secours actuelle exécutée par les caisses cantonales d'aide aux paysans.

L'action de secours n'aura pas à se limiter au versement d'indemnités pour intérêt, mais devra s'étendre à un assainissement, à une action de désendettement. Chaque cas devra être examiné individuellement.

L'exécution de l'action se fera, avec la collaboration administrative et financière des cantons, par les caisses de secours agricoles, auxquelles il conviendra de laisser la plus grande liberté possible.

3. Le Département de justice est invité, d'entente avec le Département fédéral de l'économie publique, à préparer la révision et l'extension des mesures juridiques existantes dans le sens de nouvelles facilités à accorder aux paysans endettés.

Il conviendra de veiller à ce propos que l'action d'assainissement financier s'appuie sur des mesures juridiques et évite toute brusquerie.

4. Le Département de l'économie publique est invité à présenter un rapport et des propositions au Conseil fédéral, pour être soumis à l'assemblée fédérale, sur une action plus vaste des caisses d'assistance aux paysans, et à demander un crédit approprié pour les années 1934 et 1935.

5. Le Département fédéral de l'économie publique est invité à soumettre un rapport au Conseil fédéral, d'entente avec les départements des finances et de justice et police, sur la situation complète de l'agriculture, sur l'organisation et les effets des actions d'assistance exercées jusqu'ici, ainsi que sur les autres mesures à prendre.

Les élections à Genève

Le comité électoral du parti démocratique a décidé de proposer à l'assemblée générale des électeurs d'élire cinq candidats bourgeois et de laisser deux places aux socialistes au Conseil d'Etat. L'Union nationale a pris une décision identique.

Le parti socialiste maintient ses quatre candidats.

MUSÉE NATIONAL

Le Conseil fédéral a décidé de réélire pour une nouvelle période administrative allant du 1er juillet 1933 au 31 décembre 1935 les quatre membres de sa délégation au sein de la commission du Musée national suisse, à savoir M. Hans Nægeli, à Zurich ; S. Exc. Mgr Marius Besson, à Fribourg ; M. Adrien Baud-Bovy, directeur de l'école des beaux-arts de Genève, et M. le Dr Gottfried Keller, conseiller aux Etats, à Aarau. Le Dr Leo Merz, membre du gouvernement bernois, remplacera le Dr Roman Abt, de Lucerne, décédé.

CONSULATS

Le consulat de Suisse à Caracas (Vénézuëla) deviendra, dès le 1er janvier 1934, un consulat général. M. Paul Frossard, de Fribourg, consul de carrière à Caracas, est nommé consul général.

NOUVELLES DIVERSES

Le parlement roumain s'est réuni hier, mardi ; M. Duca, président du conseil, a lu le décret d'ouverture ; la séance a été levée aussitôt après.

Le journal raciste roumain *Calendarul* a été interdit pour quinze jours pour avoir publié un article tendant à créer des troubles antisémites.

M. Vaida Voivode a donné sa démission de président du parti national-paysan roumain.

Concours international de musique

Le concours international de musique, auquel participeront de très nombreuses sociétés musicales, aura lieu, à Genève, du 12 au 17 août 1934.

A cette occasion, l'Association des intérêts de Genève, qui a organisé jusqu'ici presque toutes les grandes fêtes de nuit, prépare une fête vénitienne dans la rade.

NÉCROLOGIE

Le sénateur Arlotta

A Naples, le sénateur Arlotta a succombé à une attaque cardiaque. Le sénateur Arlotta était âgé de 82 ans. Il fut ministre des finances en 1909 et, pendant la guerre, ministre des transports maritimes et ferroviaires.

TRIBUNAUX

Les procès du « Travail »

L'action, en dommages-intérêts intentée à M. Léon Nicole par M. Henri Berra, député, a fait l'objet d'une tentative de conciliation, hier, devant le juge genevois.

Le Travail avait publié une promesse prétendue faite par M. Berra à des ouvriers syndiqués de « passer l'éponge sur leurs cotisations arriérées » s'ils votaient la liste chrétienne-social. M. Berra dément avoir jamais tenu ces propos ni oralement, ni par écrit.

A la séance de conciliation, M. Léon Nicole a déclaré qu'il ne fallait pas s'exagérer la portée des affirmations faites en période électorale. Mais, comme M. Berra entendait que l'accusation dont il avait été l'objet fût réduite à néant, M. Nicole accepta qu'un texte de rectification fût préparé par M. Berra qui se mettra en rapport avec M. Unger pour la faire publier dans Le Travail.

Le juge a donc suspendu l'affaire, qui serait reprise si les parties ne s'entendaient pas.

Devant le même juge, M. Léon Nicole a été mis en face de M. Jean Dusseiller, député, pour régler l'action en dommages-intérêts intentée par M. Jean Dusseiller, contre M. Léon Nicole et le journal Le Travail. Ce dernier avait accusé le député chrétien-social de se servir de la cave coopérative La Souche pour écouler ses vins, qui étaient de mauvaise qualité, affirmation que le vin de La Souche dément lui-même.

M. Dusseiller avait préparé un texte de rétractation, mais celui-ci n'a pas été accepté par M. Nicole qui s'est engagé à publier une autre rectification.

Cette seconde affaire, comme la première, est suspendue sous réserve d'accord entre les parties.

Le coup de l'assurance

On a jugé hier, mercredi, à Genève une bande de cambrioleurs qui comprenait notamment les sieurs Laurent et Michel, condamnés il y a quelque temps par le tribunal de la Glâne pour des vols avec effraction commis, notamment, à Villaz-Saint-Pierre.

Les débats ont révélé que Michel, un des plus rusés membres de la bande, avait réussi à se faire agréer comme agent d'une compagnie d'assurance contre le vol. Quand un commerçant se refusait à contracter une telle assurance, Michel envoyait sa bande cambrioler son magasin, puis, quelques jours plus tard, il se présentait chez la victime et, sans beaucoup de peine, réussissait alors à lui faire signer une police. Sans compter que la première visite permettait à l'« agent » d'obtenir de précieux renseignements sur l'état des lieux.

Laurent a été condamné à quatre ans de réclusion ; Michel, à trois ans et demi.

LES SPORTS

Un record hippique

Le record du monde du saut en hauteur appartient au lieutenant français de Castries, vainqueur du grand-prix de Genève, qui a sauté, au dernier concours hippique de Paris, sur Vol-au-vent, la barre à 2 m. 38.

C'est cette performance, régulièrement accomplie, qui constitue le record mondial actuel du saut en hauteur.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le coût de la vie

L'indice suisse du coût de la vie, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, n'a pas varié en octobre 1933 ; calculé à l'unité près, il s'inscrivait à la fin d'octobre, comme à la fin de septembre, à 131 (juin 1914 = 100), contre 136 à la fin d'octobre 1932. L'indice du groupe alimentaire est aussi stationnaire ; il est resté à 117, comme le mois précédent, la hausse saisonnière du prix des œufs ayant été contrebalancée par la baisse, également saisonnière du chauffage-éclairage (de 118 à 119) et due exclusivement à la hausse saisonnière sur le charbon (passage aux prix d'hiver).

Du nouveau relevé des prix de l'habillement, il résulte que ces prix, considérés dans leur ensemble, ont légèrement fléchi depuis le printemps de cette année ; ils s'inscrivent à 115 contre 117 lors du dernier relevé.

La France et l'Allemagne

Paris, 16 novembre.

L'exposé de politique étrangère qu'a fait, à la Chambre, M. Paul-Boncour sera publié dans une brochure qui sera envoyée aux gouvernements et aux commissions parlementaires des pays étrangers s'occupant de politique internationale.

On précise à ce sujet que, pour la France, la Société des nations et la conférence du désarmement continuent d'exister et que toute activité d'ordre diplomatique doit finalement aboutir à Genève.

Ni les hésitations constatées ces jours derniers en Angleterre, ni le discours de M. Mussolini ne peuvent amener de changement dans cette attitude.

C'est par la fidélité aux institutions genevoises que les vues de M. Paul-Boncour s'opposent à la thèse italienne, qui tend à substituer à la Société des nations, où tous les Etats prennent part à la discussion, les entretiens particuliers entre les puissances les plus importantes.

Cependant, c'est fidèle à sa doctrine générale que le gouvernement français admet l'éventualité de conversations directes avec l'Allemagne. Si le Reich a des propositions à faire, qu'il les formule. Elles seront examinées et discutées par la voie diplomatique dans un esprit de collaboration et d'entente internationale.

Ainsi, des conversations pourraient être engagées dès maintenant sur les relations économiques de la Sarre avec la France et avec l'Allemagne, problème qui devra être résolu quel que soit le résultat du plébiscite de 1935.

Des Anglais ungarophiles

Londres, 15 novembre.

Vingt membres de la Chambre des communes appartenant aux divers groupes politiques de cette assemblée ont déposé sur le bureau de la Chambre une résolution en faveur de la révision du traité de Trianon.

Le ministre des finances américain en congé

Washington, 15 novembre.

On annonce le départ en congé de M. Woodin, secrétaire d'Etat au Trésor.

M. Roosevelt a annoncé que M. Woodin serait en congé pour un temps indéterminé. En attendant son retour, M. Morgenthau, junior, président du conseil d'administration du crédit agricole, fera fonction de secrétaire du Trésor.

Le cabinet anglais et le désarmement

Londres, 15 novembre.

Au cours de sa séance d'hier, le cabinet s'est préoccupé de trouver une issue à l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la conférence du désarmement.

A défaut donc d'initiative étrangère dans les prochains jours, il n'est pas impossible que le gouvernement abandonne l'attitude d'expectative qu'il a suivie depuis le départ de l'Allemagne de Genève.

En Yougoslavie, des condamnés font la grève de la faim

Pour protester contre la nourriture mauvaise et insuffisante qu'ils reçoivent, les conditions antihygiéniques où on les maintient et les tortures diverses qu'on leur fait subir, 196 condamnés politiques font, depuis le 15 octobre, la grève de la faim à Sremska-Mitrovica, en Yougoslavie. Quatre d'entre eux sont déjà morts ; tous seraient hospitalisés. L'administration pénitentiaire fait d'ailleurs les plus grands efforts pour étouffer cette affaire. En Croatie, l'émotion est extrême ; de nouveaux condamnés politiques ont commencé la grève de la faim, le 6 novembre.

Au cours des trois dernières années, quinze prisonniers politiques sont déjà morts ainsi de leurs souffrances ; deux avaient fait la grève de la faim.

Parmi eux, il y a des communistes, mais aussi des représentants de partis politiques légitimes et honorables et des catholiques pratiquants et défenseurs de leur foi religieuse.

La Croix, de Paris, écrit à ce propos : « Bien que l'Eglise ne se soit pas officiellement prononcée sur la licéité ou l'illicéité de la grève de la faim, mise à l'honneur par les catholiques irlandais dans leur lutte contre l'autorité britannique, nous ne croyons pas ce procédé moralement légitime. Peu importe pour le moment. Il s'agit non pas de condamnés de droit commun, mais d'adversaires politiques, voire de défenseurs de leurs traditions ethniques et religieuses. Le respect de la dignité humaine, le sentiment de la justice, l'esprit de charité nous demandent de témoigner à ces malheureux notre sympathie. »

Agression contre un magistrat grec

Athènes, 16 novembre.

M. Rigonakos, procureur de la République, chargé de l'instruction de l'attentat du 6 juin contre M. Vénizélos a été assailli dans la rue et frappé au visage par un parent d'un des trois officiers de police accusés de complicité.

Les socialistes dissidents français

Paris, 16 novembre.

Le nouveau groupe socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Derbécourt, sénateur de la Seine. Il a constitué son bureau de la façon suivante : président : M. Pierre Renaudel ; secrétaire général : Ernest Lafont ; secrétaires adjoints : MM. Cayrel, Montagnon, Lafaye qui est chargé spécialement des relations avec les organisations ouvrières ; trésorier : Ramadier.

MALAPARTE INTERNE

Rome, 15 novembre.

L'écrivain Malaparte, ancien directeur de la Stampa de Turin, a été envoyé aux îles Lipari pour cinq ans.

Avant le match Suisse-Allemagne

L'équipe suisse de football, qui doit rencontrer dimanche 19 novembre, à Zurich, l'équipe d'Allemagne, a joué, hier soir, mercredi, à Zurich, contre onze étrangers jouant en Suisse.

Les équipes étaient composées comme suit :

Equipe suisse : Huber ; Minelli, Meier ; Hufschmid, Gilardoni, Binder ; Muller, Kielholz, Hochstrasser, Sandoz et Rochat. (En seconde mi-temps, Abegglen II a remplacé Sandoz, tandis que Kielholz a joué centre-avant et Hochstrasser inter-droit.)

On a remarqué, dans l'équipe suisse, l'absence de von Känel qui souffre d'une angine et qui ne sera pas disponible dimanche.

Etrangers : Zsigmondi ; Vernati, Marad ; Smith, Smith, Hart ; Bœsch, O'Neill, Sweeney, Cabrini et Handley.

Les deux équipes ont fait match nul, 2 à 2.

Dans l'ensemble, le onze national a été très décevant et, s'il ne fait pas mieux dimanche

qu'hier soir, il va au-devant d'une défaite certaine. Mais, jusqu'ici, l'équipe nationale a toujours infligé des démentis aux pronostics établis à la suite des entraînements. Chaque fois qu'elle a gagné facilement lors de ces entraînements, elle a été quelconque lors de la partie internationale. Comme hier, elle a fait une partie assez quelconque, il est permis de croire que contre les Allemands elle pourra éventuellement briller.

Après le match, les sélectionneurs ont formé l'équipe suisse comme suit :

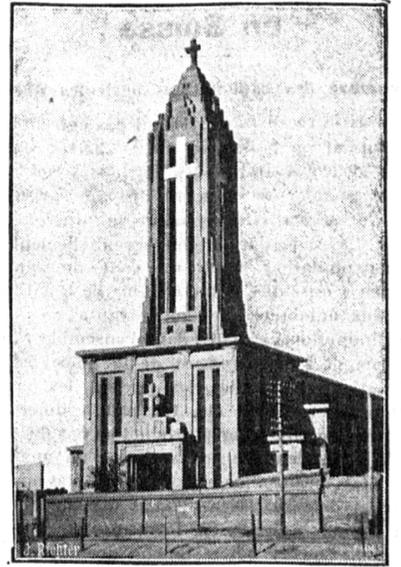
Séchehaye (Servette) ; Minelli et Weiler (Grasshoppers) ; Hufschmid (Bâle) ; Gilardoni (Lugano) ; Binder (Bienne) ; Muller (Bâle) ; Hochstrasser (Young-Boys) ; Kielholz (Servette) ; Abegglen II (Grasshoppers) ; Rochat (Lausanne).

Remplaçants : Huber (Grasshoppers) ; Bielser (Bâle) ; Baumgartner (Grasshoppers) ; Abegglen III (Grasshoppers) ; Sandoz III (Kreuzlingen).



L'équipe allemande

DANS LES MISSIONS



LA CATHÉDRALE DE TSITSIKAR en Mandchourie, construite par les missionnaires suisses de Bethléem.

Deux discours de M. Dollfuss

Vienne, 16 novembre.

Le chancelier Dollfuss a assisté hier mercredi à deux manifestations patriotiques à Tulln et à Retz, en Basse-Autriche.

Dans un discours prononcé à Tulln, M. Dollfuss a dit qu'une scission va se produire entre les socialistes autrichiens, comme en France. Les socialistes autrichiens ne sont pas fondés à faire appel à l'étranger pour protéger la démocratie. Leur crime le plus grave a été la lutte contre la religion.

Dans un second discours prononcé à Retz, le chancelier a parlé du conflit germano-autrichien. La dispute, a-t-il dit, n'a pas commencé en Autriche. Le gouvernement autrichien aurait pu agir beaucoup plus rigoureusement. Il aurait pu répondre par des représailles à chaque discours de Habicht. M. Dollfuss a exprimé l'espoir que la raison renaîtra lentement en Allemagne.

EN AFGHANISTAN

Nouvelle Delhi, 15 novembre.

Le gouvernement des Indes annonce que les dernières nouvelles de Caboul sont des plus rassurantes. Le calme règne dans l'ensemble de l'Afghanistan.

Caboul, 15 novembre.

Cinquante mille personnes ont pris part aux obsèques du roi Nadir Chah.

Echos de partout

Les cambrioleurs au secours de la justice

C'est une aventure peu ordinaire que celle qui vient d'arriver à M. Barothy, premier procureur de l'Etat à Budapest.

L'autre jour, le magistrat s'était rendu à son bureau, au Palais de Justice, pour travailler comme d'habitude. Mais les employés de service, ignorant sa présence, partirent en fermant toutes les portes de l'édifice. A la fin de la journée, quand M. Barothy voulut rentrer chez lui, il s'aperçut qu'il était prisonnier.

Ouvrant alors une fenêtre, il appela à l'aide et bientôt, une dizaine de personnes écoutèrent le procureur conter sa mésaventure. On voulut aller chercher les employés qui détenaient les clés du Palais, mais ceux-ci ne se trouvaient plus chez eux. Tous les efforts tentés pour découvrir un serrurier demeurèrent vains.

En désespoir de cause, on se rendit à la prison centrale de la capitale où l'on fit appel au concours de trois cambrioleurs qui, après avoir été autorisés à se procurer leurs outils « professionnels », firent sauter les grosses serrures du Palais de Justice.

M. Barothy était libre.

Il remercia poliment ses libérateurs et rentra chez lui, tandis que les trois cambrioleurs regagnaient leur prison.

Mot de la fin

Entre amies :

Anna, qui n'est pas très jolie. — La beauté, après tout, n'est qu'éphémère.

Clara, qui est belle. — Oui, la laideur est plus durable.



Pour la langue française

D'un historien de guerre :

« L'ennemi nous avait attaqués sur tout notre front et pris plusieurs positions. »

Cette phrase est incorrecte parce que le pronom personnel nous, qui est complément direct dans la première proposition sert de complément indirect dans la seconde. Il faut répéter nous :

« L'ennemi nous avait attaqués sur tout notre front et nous avait pris plusieurs positions. »

Les exploitations agricoles, horticoles et forestières en Suisse

Le nombre des exploitations agricoles diminue

D'après le recensement fédéral des entreprises¹, on comptait en Suisse, en 1929, 238,469 exploitations agricoles. Durant les 24 années qui séparent le premier recensement des entreprises de 1905 du second, leur nombre a diminué de 25,000. La réduction atteint essentiellement les petites exploitations, tandis que celles de grandeur moyenne, c'est-à-dire d'une étendue de 5 à 15 ha., sont plus nombreuses qu'auparavant.

La diminution constatée dans l'ensemble résulte en partie de l'accapement de la place par les constructions, les routes, les jardins, les bassins d'accumulation d'eau, etc. On peut estimer que 45,000 ha. de bonne terre productive ont été ainsi enlevés à l'agriculture en l'espace d'un quart de siècle. Mais beaucoup de petites exploitations ont également disparu parce qu'elles devenaient trop exigües pour procurer à leurs possesseurs des moyens d'existence correspondant quelque peu au standard de vie actuel ; et aussi parce que l'industrie à domicile, ou les cultures spéciales pratiquées en combinaison avec l'agriculture ont été abandonnées. Faute de capitaux indispensables et de connaissances techniques suffisantes, mais surtout faute de terrains disponibles, les petits paysans ne pouvant étendre la superficie de leurs exploitations, ni introduire des productions à hauts rendements, se trouvaient dans l'impossibilité de s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Souvent leurs enfants allèrent grossir le flot des émigrants qu'attiraient les villes industrielles et nourricières.

Prédominance de la petite exploitation

Malgré la diminution enregistrée, les petites exploitations subsistent encore extrêmement nombreuses. On en compte 102,000 mesurant moins de 3 ha. ; et le 60 % des exploitations agricoles n'ont pas une étendue supérieure à 5 ha. Seulement le 16,4 % des domaines agricoles comprennent plus de 10 ha.

La très petite exploitation prédomine dans les cantons du sud, tandis qu'en Suisse occidentale et centrale, la proportion des grandes exploitations est particulièrement forte. D'une manière générale, les exploitations à céréales ont une étendue supérieure à celle des exploitations herbagères. La superficie restreinte qui revient en moyenne à chaque agriculteur montre clairement que le paysan suisse est forcé, pour vivre, de développer et de maintenir une certaine intensité de production.

Nature du pays et système d'exploitation

Il existe une relation étroite entre le système d'utilisation du sol et la nature du pays. Cette relation trouve son expression dans le fait que 87,000 exploitations, soit le 36 %, sont des exploitations herbagères pures ou herbagères avec quelques champs ; 54,000 autres exploitations constituent une forme intermédiaire entre les exploitations herbagères et celles avec champs. Enfin 63,000 exploitations seulement ont plus de 30 % de leur superficie en champs. Cette répartition des divers systèmes d'utilisation du sol n'est pas déterminée uniquement par les conditions topographiques et climatiques, mais elle résulte également d'influences économiques agissant profondément sur l'organisation des exploitations. Ceci explique que très souvent la production herbagère est pratiquée beaucoup plus unilatéralement que ne l'exigeraient les conditions naturelles. Depuis 1905 la tendance à la monoculture s'est encore aggravée.

Conditions de propriété et parcellement

52,000 exploitations — la plupart de faible étendue — sont possédées par des personnes exerçant l'agriculture à titre accessoire. 30,000 autres sont dirigées par des agriculteurs exerçant en dehors de leur profession principale une activité accessoire non agricole. Ces chiffres montrent combien est étroite pour beaucoup d'exploitations la compénétration de l'agriculture et des autres activités économiques. En effet, dans la plupart des régions de la Suisse, la population agricole vit en contact direct avec celle qui s'adonne à d'autres professions. Ces conditions exercent une influence notable sur l'écoulement des produits agricoles, sur les prix du sol et, d'une manière générale, sur l'organisation de nombreuses exploitations.

En Suisse, l'entreprise agricole est généralement exploitée par son propriétaire. On compte cependant 19,000 exploitations exclusivement affermées et 15,000 autres qui sont essentiellement composées de terres prises à bail. Le 25 % des propriétaires bailleurs de ces exploitations sont du reste des agriculteurs. L'affermage partiel revêt une importance particulière en Suisse occidentale. Sous diverses influences, le nombre des fermiers, ainsi que les surfaces prises à bail ont subi une forte augmentation au cours du dernier quart de siècle. Cette évolution se marque beaucoup moins dans les régions, comme Fribourg, où la

pratique du fermage est traditionnelle, que dans celles qui, jusqu'ici, avaient ignoré presque complètement ce mode de faire-valoir. Les exploitations affermées sont généralement plus grandes que celles cultivées par leurs propriétaires. Le 50 % des grandes exploitations sont dirigées par des régisseurs ; elles appartiennent principalement à des corporations et institutions publiques.

Le parcellement reste excessif dans beaucoup d'exploitations agricoles. Malgré les améliorations introduites depuis 1905 — le nombre des parcelles a été réduit de 700,000 environ — on compte 69,000 exploitations comprenant plus de 11 parcelles. Le parcellement est surtout accentué dans les cantons montagneux du sud et dans les régions à céréales. Il l'est beaucoup moins en Suisse centrale, dans la zone des collines qui bordent les Alpes, et en général dans les régions d'exploitation herbagère.

L'arboriculture

L'arboriculture est pratiquée avec une intensité particulière en Suisse allemande, dans les exploitations herbagères pures de moyenne grandeur. Elle y corrige quelque peu un genre de production trop unilatéral. Parfois les arbres se répartissent régulièrement sur tout le territoire. L'arboriculture qui est alors une culture de plein champ se caractérise par la forte proportion des poiriers et la production des fruits à cidre. Les plantations fruitières sont sensiblement moins étendues dans les régions de labour ; afin de ne pas diminuer le rendement des cultures principales et de faciliter les travaux, les arbres fruitiers sont confinés dans les vergers.

Organisation familiale du travail

L'agriculture suisse est organisée essentiellement sur une base familiale. Le quart seulement des exploitations emploient des personnes étrangères à la famille. Cette main-d'œuvre étrangère constitue le 12 % du personnel permanent et le 26 % du personnel non-permanent. Dans les exploitations viticoles et dans celles à céréales, on compte notablement plus de personnes actives à l'unité de superficie que dans les exploitations herbagères pures. Mais c'est surtout lorsqu'on passe des petites aux grandes exploitations que le nombre de personnes occupées à l'ha. varie, diminuant lorsque l'étendue du domaine augmente. La main-d'œuvre est alors utilisée plus complètement et à des travaux généralement plus productifs. Pour les petites exploitations, il s'agit surtout d'occuper, d'une manière ou d'une autre, les personnes présentes. Créer des occasions de travail accessoires est l'un des moyens les plus efficaces pour améliorer la situation économique de ces entreprises.

Le nombre des personnes occupées dans l'agriculture est en recul de 10 % relativement à 1905. Ce sont les femmes faisant partie de la famille et, plus encore, les servantes qui sont surtout en diminution. La réduction de l'effectif du personnel est plus forte que celle de la surface cultivée. Ce fait, ainsi que l'augmentation du rendement à l'unité de superficie et la transformation des produits bruts par le bétail, a permis d'élever notablement la productivité du travailleur agricole.

L'élevage du bétail

L'élevage du bétail (synonyme ici d'exploitation du bétail) est particulièrement intensif dans les exploitations herbagères du Plateau et dans celles à mélanges fourragers. La composition du troupeau est généralement plus variée dans les régions de labour et l'élevage bovin y gagne en importance lorsque l'étendue du domaine s'accroît. L'effectif chevalin atteint, relativement à l'ensemble du bétail, sa plus grande extension dans les exploitations de grandeur moyenne. L'orientation de la production bovine est déterminée parfois par la proximité des grandes voies de communication. Soulignons la forte extension donnée depuis 1905 à l'effectif chevalin des exploitations paysannes. L'élevage des porcs, en vue de l'utilisation des déchets de fromagerie s'est aussi beaucoup développé durant le dernier quart de siècle.

Emploi généralisé des moteurs et machines

48,000 exploitations utilisent des moteurs leur appartenant en propre. Depuis 1905, l'emploi des moteurs a décuplé. 43,500 moteurs fournissent et transforment de l'énergie électrique pour l'agriculture. Les tracteurs ne peuvent s'introduire sur une large échelle du fait de l'exiguïté des exploitations et des parcelles, et des conditions de relief désavantageuses. Toutefois, on compte 1100 tracteurs agricoles et 500 motoculteurs servant au labour.

100,000 exploitations possèdent des machines. Celles qui n'en ont pas sont pour la plupart de petites exploitations ou des exploitations des régions montagneuses. La faucheuse est la machine la plus fréquente ; on la rencontre dans 70,000 exploitations ; puis, la faneuse, dans 50,000 ; celle-ci s'est généralisée depuis 1905. A l'unité de superficie, c'est dans les exploitations moyennes et dans celles où les cultures en champs sont développées qu'on rencontre le plus de machines. Très souvent, elles sont achetées afin de pouvoir profiter rapidement du temps favorable aux récoltes.

1 million de m³ de bois abattu dans les forêts suisses provient des exploitations agricoles. La plus grosse part en est utilisée dans les exploitations mêmes et les ménages paysans.

D'une manière générale, on peut conclure que

l'intensification de la vie économique, depuis 1905, a eu sa répercussion sur l'agriculture suisse. Les résultats montrent bien cependant que celle-ci doit compter avec maintes particularités telles que le climat ; le relief du sol, le régime dominant de la très petite propriété, le parcellement excessif et le manque de terres, toutes choses opposant une grande résistance au développement de la productivité agricole.

Les exploitations horticoles

Le recensement des entreprises a dénombré 2837 exploitations horticoles. Le quart de celles-ci se trouvent dans le canton de Zurich, où l'horticulture est extrêmement développée. La plupart des exploitations horticoles mesurent moins d'un ha. de superficie. Le 25 % du terrain horticole est constitué de terres prises à bail. Cette proportion qui monte jusqu'à 40 % et plus dans les grandes villes surprend si l'on considère les valeurs que le jardinier accumule dans le sol sous forme de travail, d'amendements, d'installations fixes ; mais elle s'explique, les terrains horticoles dans les agglomérations urbaines se prêtant bien à l'appropriation dans un but spéculatif. La prédominance parmi les cultures revient aux cultures horticoles proprement dites : fleurs, baies, cultures fruitières de basse-tige, pépinières, qui occupent en moyenne le tiers du terrain ; et ensuite aux légumes. Les serres et les couches constituent une des caractéristiques des exploitations horticoles. La moitié de celles-ci ont des serres (250,000 m² de serres), et le 70 % ont des couches sous verre (470,000 m² de couches). Une exploitation horticole sur 6 emploie des motoculteurs pour effectuer les travaux de labour.

L'effectif de la main-d'œuvre occupée dans des exploitations horticoles se monte à 13,000 personnes, dont 4,000 femmes. Près du tiers des personnes occupées en permanence sont étrangères à la famille. Le fait qu'on compte en moyenne 5 personnes actives par ha de terrain cultivé montre à quel point le travail manuel prédomine en horticulture.

Depuis 1905, cette branche s'est fort développée. Le nombre des exploitations a augmenté de 15 % et l'effectif du personnel de 75 %. L'accroissement est proportionnellement beaucoup plus rapide pour le personnel horticole que pour la population dans son ensemble. C'est un signe de l'élévation du standard de vie. L'importation des fleurs coupées, qui a doublé depuis 1905, trahit le même phénomène.

Les exploitations exclusivement forestières

5,303 exploitations, recensées en 1929, sont formées exclusivement de forêts qui couvrent une superficie de 585,000 ha. Si l'on considère l'ensemble des forêts publiques et privées de la Suisse, on constate que les deux tiers de la surface forestière totale reviennent aux communes et corporations, lesquelles jouent un rôle dominant caractérisant la sylviculture suisse. Les exploitations d'Etat n'ont qu'une importance bien secondaire (5,4 %). Les forêts particulières, qui appartiennent pour la plupart à des agriculteurs, constituent le quart de la surface totale. Le volume de bois abattu dans les exploitations exclusivement forestières atteignit, en 1928, 1,87 million de m³, ce qui représente un rendement de 3,2 m³ à l'ha. Le 62 % du bois ainsi exploité a été vendu. Une bonne partie du reste a été distribuée aux ayants-droit des communes ou des corporations. La moitié du bois a été employé comme bois de feu. L'autre moitié utilisée comme bois d'œuvre est constituée pour 87 % de sapin et d'épicéa.

AVIATION

Lindbergh à Lisbonne

L'aviateur américain Lindbergh a améri hier, mercredi, à Lisbonne.

Pour la sécurité aérienne

Pour réduire les risques de collision aérienne entre Londres et le continent, dans le cas de mauvaise visibilité, le ministre de l'Air britannique a pris des dispositions qui entrèrent en vigueur dimanche.

Elles prévoient, au sud de l'agglomération londonienne, une zone contrôlée, à l'entrée et à la sortie de laquelle tous les avions devront informer l'aéroport de Croydon de la route qu'ils comptent suivre et se conformer aux instructions qui leur seront données.

La coupe Deutsch

Les journaux annoncent que l'Aéro-Club d'Italie a communiqué à l'Aéro-Club de France l'inscription de trois avions italiens aux épreuves de la coupe Deutsch de la Meurthe de 1934 (épreuve de vitesse sur 2000 km. pour avions légers).

Les Italiens, qui ont une suprématie incontestable dans la catégorie des hydravions, parviendront-ils à vaincre les Français et les Anglais dans l'aviation légère ?

Les îles flottantes

Le gouvernement américain a décidé d'entreprendre, à titre de travaux de chômage, la construction d'un aérodrome flottant qui serait ancré dans l'Atlantique, à 800 km. au large. Les frais sont évalués à 1 million 500,000 dollars.

Garnet de la science

La fermeture du viell Observatoire de Pékin

Le fameux Observatoire de Pékin, longtemps dirigé par les jésuites, n'existera plus comme tel : il devient un musée ; il sera remplacé par le Département de météorologie de l'Académie nationale de Pékin.

Les Chinois considéraient leur Observatoire de Pékin comme la plus ancienne institution de ce genre au monde. Il avait été fondé par le célèbre empereur mongol Kublai Khan, le « Seigneur du monde », en 1279 ; les premiers observatoires d'Europe datent de trois et quatre siècles plus tard : celui de Greenwich (Angleterre) fut construit en 1675 seulement ; l'Observatoire de Paris ne l'avait précédé que de quelques années.

Pendant des siècles, l'Observatoire de Pékin fut regardé par les Chinois avec un respect mêlé de crainte comme une sorte de temple où les astronomes lisaient dans le ciel, étudiaient les étoiles, prédisaient le temps, établissaient les calendriers avec leurs jours heureux et malheureux. On crut longtemps, en Chine, que la terre était le centre de l'univers, autour duquel gravitaient le soleil et les étoiles, mais que des démons et des dragons cherchaient à les avaler ; il fallait les empêcher parfois par le bruit des gongs et des tambours. Avant de prendre une décision importante quelconque, les Fils du Ciel ne manquaient pas de consulter les étoiles, d'où l'importance des astronomes et de l'Observatoire impérial.

Pendant près de quatre siècles, l'Observatoire de Pékin fut dirigé par des musulmans chinois, réputés pour leur habileté à prédire les éclipses de soleil et de lune et à dresser les calendriers. Mais, en 1622, les jésuites démontrèrent à l'Empereur que les astronomes musulmans s'étaient trompés dans le calcul de l'arrivée d'une éclipse, et le Père Schall fut nommé astronome impérial, chargé avec ses confrères de prendre la direction de l'Observatoire ; ce dernier resta aux mains des jésuites jusque vers la moitié du dix-huitième siècle.

L'Observatoire de Pékin possède une très riche collection d'instruments, la plupart en bronze ou en cuivre finement travaillé. Il convient de mentionner parmi les plus précieux la « Sphère céleste » offerte à l'empereur chinois par le roi de France, Louis XIV. Après la révolte des Boxers, en 1900, l'empereur d'Allemagne avait emporté à Potsdam la sphère céleste, un énorme sextant, un azimutal et un gros globe de bronze ; mais aux termes du traité de Versailles, il fut obligé de restituer à l'Observatoire de Pékin ces instruments historiques ; ils sont de nouveau à l'Observatoire, maintenant au Musée, depuis 1921.

AUTOMOBILISME

La signalisation automatique

En Angleterre et en Belgique on procède, actuellement, à des essais en vue de perfectionner l'éclairage des routes et leur signalisation.

Un appareil fort curieux est utilisé à cet effet. Il découle de l'utilisation de la cellule photo-électrique. On en connaît le principe de fonctionnement : le sélénium est impressionné par les rayons infra-rouges invisibles à nos yeux ; si un obstacle s'interpose entre la capsule de sélénium et le faisceau infra-rouge dirigé sur elle, il y a rupture du circuit et ce phénomène peut déclencher un appareil branché sur l'installation, sonnerie ou lumière.

L'installation expérimentée aux carrefours des routes comprend un circuit de cette nature installée sur la route à l'approche du croisement ; lorsqu'un véhicule le traverse : de jour, sa masse, de nuit, l'éclat des phares provoquent la rupture et celle-ci déclenche, sur la route à couper, un signal sonore ou lumineux qui indique le danger.

Pour les routes de montagne

La Ligue routière suisse prépare une initiative populaire en faveur du développement méthodique des communications routières dans la région des Alpes.

L'initiative sera appuyée par les associations de tourisme. Elle prévoit l'introduction d'un article constitutionnel disant que la Confédération veille au développement des communications routières les plus importantes pour les voyages et le tourisme dans la région des Alpes. Les frais de construction seront à la charge de la Confédération (naturellement !). Les cantons intéressés peuvent être astreints au versement de subventions. L'entretien des routes sera mis à la charge des cantons.

Théâtre Livio

Mystère de la Passion

Reprise des représentations

dimanche, 19 novembre, après midi.

Location : Magasin de musique Vonderweid, rue de Lausanne.

¹ Les exploitations agricoles en Suisse, exploitations horticoles et forestières en Suisse, fascicules 31, 36 et 37 des Statistiques de la Suisse.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE

Présidence : M. Glasson, président.

Budget de l'Etat

Direction de la justice, des cultes, communes et paroisses

Rapporteur : M. Kälin.

Le Grand Conseil termine l'examen du budget de cette direction, qui est adopté sans observation.

Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture
Même rapporteur.

Après quelques observations du rapporteur et du commissaire du gouvernement, M. Sturny, au chapitre de l'assistance, expose la situation pénible des communes de la Singine, qui sont accablées par les charges résultant de l'assistance publique. Il propose d'élever le crédit de 180,000 francs à 230,000 francs, ce qui permettra de rétablir la subvention qui avait été prévue précédemment.

M. Auderset dit que la Singine a dépensé 280,000 francs pour l'assistance publique, sans compter le subsidie cantonal. Il s'élève contre les charges fiscales et il appuie la proposition de M. Sturny. Il émet le vœu que l'Etat se charge de l'assistance, avec la participation des communes.

M. Blanchard se déclare partisan d'une aide plus considérable de l'Etat en faveur des communes.

M. Kälin estime que l'Etat ne peut pas se charger de l'assistance. Ce serait augmenter le paupérisme, car l'Etat ne saurait avoir un contrôle aussi direct que les communes.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, déclare qu'il s'agit d'une question financière. Il faudra trouver des ressources nouvelles pour décharger les communes. Dans certaines localités, les taux des impôts sont si élevés qu'ils constituent une véritable confiscation de la fortune. Le Conseil d'Etat ne tardera pas à prendre ses dispositions pour mettre fin à cette situation intolérable. La loi sur l'assistance ne peut pas immédiatement produire ses effets. Il ne faut pas songer à la reviser alors qu'il y a seulement cinq ans qu'on l'applique. D'autre part, une révision entraînerait inévitablement une augmentation des dépenses de l'Etat. Les inconvénients sont tels qu'il faut renoncer pour le moment à une transformation des dispositions sur l'assistance.

M. Weck, chef de la direction des communes, déclare que la situation des communes singinoises préoccupe vivement le Conseil d'Etat. A cet effet, on a établi une sixième classe pour les communes obérées. Elles ont pu recevoir ainsi des subsidies plus élevés. A quatre communes : Brunisried, Saint-Ours, Saint-Sylvestre et Zumholz, le Conseil d'Etat a fait une avance, pour les sortir de leurs embarras financiers et pour leur permettre de liquider l'arriéré de leurs dettes concernant l'assistance publique.

Le 31 décembre 1931, la dette des communes singinoises atteignait près de 4 millions et demi, soit une augmentation de plus d'un million depuis cinq ans. Cette progression n'est cependant pas aussi effrayante qu'on pourrait le croire. Il y a des dettes résultant de l'assainissement de terrains, d'achat ou de construction de bâtiments, de constructions de routes, etc. Le Conseil d'Etat a limité le nombre de ces travaux, mais il ne s'est jamais opposé à la construction d'écoles absolument indispensables.

Le Conseil d'Etat a étudié la question du soulagement des communes singinoises par la conversion des dettes, qui seraient ramenées à un taux plus modeste. On a déjà ébauché un projet concernant une nouvelle répartition des charges d'assistance entre l'Etat et les communes particulièrement obérées.

De cette façon, on permettra à ces communes de vivre, sans être continuellement préoccupées par le paiement de leurs frais d'assistance.

Il y a beaucoup de pauvres dans la Singine. Cependant, il y a aussi de belles fortunes. La Singine a 12 millions de dépôts dans les Caisse Raiffeisen.

La proposition de M. Sturny est repoussée à une majorité évidente.

Au chapitre de l'agriculture, M. Savoy, commissaire du gouvernement, montre qu'il y a une diminution de 35,000 francs. Il n'y a donc pas eu seulement une économie sur les traitements, comme certains députés voudraient le faire croire.

On a critiqué les subventions à l'agriculture ; mais il est indiscutable que, sans ces subventions, on ne pourrait pas enregistrer les progrès réjouissants qu'on constate.

M. Emile Derron, de Nant, demande qu'on maintienne les subsidies fédéraux pour lutter contre le phylloxéra, même si les subsidies cantonaux sont supprimés. Il signale les difficultés de l'écoulement de la récolte des pommes de terre.

M. Curty se joint aux observations de M. Derron, en ce qui concerne la nécessité de prendre des mesures pour favoriser la vente des pommes de terre.

M. Kramer dit qu'une commission a été nommée au sein de l'Union des paysans fribourgeois. Cette commission a obtenu l'assurance que toutes

les pommes de terre pourraient être vendues. Il faut que les agriculteurs comprennent la nécessité de l'encavage durant l'hiver. La récolte pourra, au printemps, être plus facilement liquidée.

M. Colliard demande ce qu'il en est de l'exportation du bétail.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, dit que les organisations agricoles doivent s'occuper de l'écoulement des pommes de terre, pour emmagasiner le surplus de la consommation courante, afin de pouvoir les vendre sur le marché, au printemps. Le Département de l'agriculture a fait également des démarches pour l'écoulement de la récolte.

En ce qui concerne l'exportation du bétail, M. Savoy trouve que certains pays pourraient permettre aux nombreux agriculteurs qui en ont le désir de venir se fournir chez nous de bétail de choix.

Au chapitre de l'industrie, M. Charles Chassot expose la situation inquiétante de la meunerie fribourgeoise, qui souffre de la concurrence des moulins d'autres cantons. Le gouvernement devrait prier les instituts d'éducation de se servir auprès des moulins fribourgeois.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, dit que le Conseil d'Etat a déjà fait des efforts dans le sens indiqué par M. Chassot.

M. Glasson, qui devait se rendre à la séance inaugurale de l'Université, a cédé le fauteuil présidentiel à M. Grand, premier vice-président.

Direction de la police

Même rapporteur.

M. Grand estime que la commission des auberges devrait être dissoute. Elle doit maintenant avoir terminé ses travaux.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, dit que le travail de la commission est très délicat. On s'est heurté à de grandes difficultés. Il y a encore deux districts à examiner : la Glâne et le Lac. Ce n'est qu'après qu'on pourra songer à licencier la commission.

M. Colliard dit être l'écho de la population de Châtel-Saint-Denis, pour se plaindre de la lenteur avec laquelle on s'est préoccupé de combattre les cas récents de paralysie infantile. On aurait dû faire usage de sérums spéciaux.

M. le docteur Clément déclare que l'emploi des sérums en question, dits de convalescence, est peu fréquent, parce qu'il s'agit d'un prélèvement sur des convalescents qu'on communique ensuite à des malades. Comme la paralysie infantile est assez rare, il est difficile de se procurer de ce sérum.

M. Spicher demande où en est la réalisation du projet de sanatorium de Crésuz. On a béni la première pierre et, depuis lors, le projet est resté à l'état de projet, cependant que nos malades continuent à être envoyés, à grands frais, dans les sanatoriums d'autres cantons.

M. Charrière appuie M. Spicher et voudrait que le Conseil d'Etat se hâtât de réaliser un projet désiré par toute la population.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, dit que le Département de la santé publique s'est préoccupé immédiatement des cas de paralysie infantile. Il a envoyé à Châtel un expert, qui a pris toutes les mesures utiles.

La construction immédiate du sanatorium de Crésuz nécessiterait un emprunt ; on ne peut pas adopter une telle solution, dans l'état de nos finances. En outre, après les frais de construction, il faudra faire face au déficit d'exploitation.

Le budget est adopté avec de légères modifications.

Direction des finances

Même rapporteur.

M. Droux demande si l'impôt cantonal ne devrait pas être encaissé par les receveurs d'Etat.

M. Masset voudrait voir la suppression des recettes d'Etat pour confier leur tâche à la Banque de l'Etat.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, dit que le gouvernement a examiné d'une manière approfondie la question soulevée par M. Droux. Le système actuel permet une perception plus rationnelle, plus précise et il est plus économique.

Direction militaire

Le rapporteur signale les heureux effets de la réorganisation de l'arsenal, réorganisation qui a amené une baisse dans les dépenses des ateliers.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, fait remarquer qu'on s'efforce de donner le plus de travail possible à nos couturières. C'est là une méthode qui rend de grands services à notre population laborieuse.

M. Spicher expose la situation de la caserne de Fribourg. Le nombre des écoles de recrues téléphonistes, qui était de trois, a été diminué. Il n'est plus maintenant que d'une et demie, car s'il y a une première école complète, la seconde école fait la moitié de son cours à Dailly et à Savatan. Le commandant actuel de l'école estime que le terrain mis à disposition pour les exercices est insuffisant. Le précédent commandant se contentait d'une place plus réduite. Le Conseil d'Etat voudra bien appuyer le Directeur militaire, qui a fait déjà de nombreuses démarches, pour porter remède à cette situation.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, dit que le corps des téléphonistes est de formation récente. Les effectifs indispensables sont actuellement atteints, d'où la diminution du nombre des écoles. M. Vonderweid dit qu'il conti-

nuera à faire des démarches pour obtenir d'autres écoles d'armes spéciales. Le nombre minimum des soldats hébergés annuellement dans la caserne fait l'objet d'une convention avec la Confédération.

Au Département des forêts, M. le rapporteur fait remarquer que les frais de préparation de bois ont augmenté, mais que cette augmentation est en rapport avec le produit des forêts.

M. Paul Savoy estime qu'on devrait supprimer les garde-chasse et les garde-pêche et confier leurs fonctions à la gendarmerie.

M. Vonderweid dit que la proposition de M. Savoy entraînerait un surcroît de dépenses.

Direction des Travaux publics

Même rapporteur.

M. Charles Chassot remercie la Direction des Travaux publics de la réfection des routes dans le district de la Broye. Il demande l'ouverture immédiate du chantier de correction de la route de Montet à Estavayer-le-Lac.

M. Barras dit que la population de Belfaux a été surprise de constater qu'on cylindrait la route de Fribourg à Belfaux, sans effectuer les corrections indispensables dans la rampe de la Chassotte.

M. Delabays dit que de grandes améliorations ont été apportées dans le réseau routier. Mais il signale l'état défectueux de la route qui conduit au col du Bruch. Il demande, en outre, l'amélioration de la route à la traversée du village de La Roche.

M. Emile Derron, de Nant, voudrait qu'on refît la route du Vuilly.

M. Derron, de Morat, félicite la Direction des Travaux publics pour son activité dans le district du Lac.

M. Pilloud demande la réfection de la route de Feigire. Cette route supporte difficilement la comparaison avec la route vaudoise.

M. Droux dit qu'on devrait accélérer les travaux de correction d'In-Riaux.

M. Blanchard déclare que les communes de la Singine désireraient des améliorations de routes, mais qu'elles ne pourraient supporter leur part de frais.

M. Monney, de Misery, demande la construction du tronçon Belfaux-Misery.

M. Curty voudrait qu'on restaurât le pont de Cousset.

M. Kälin, rapporteur, rappelle les invitations pressantes qu'il a faites au Grand Conseil, lors de l'entrée en matière, d'éviter de nouvelles dépenses, pour ne pas augmenter le déficit du budget.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, renouvelle la déclaration qu'il a déjà souvent faite, à savoir qu'il serait heureux de satisfaire toutes les demandes si la situation financière le lui permettait. Il estime qu'il ne faut pas s'écarter du programme établi pour l'utilisation de l'emprunt, sinon on s'expose à voir tarir très rapidement cette source. Il montre que les demandes formulées peuvent encore attendre leur réalisation jusqu'à des temps meilleurs.

On peut constater, avec satisfaction, que notre réseau routier n'a rien à envier maintenant à celui d'autres cantons. La grande idée du plan de restauration de nos routes est maintenant à peu près réalisée : la ville de Fribourg est reliée par de bonnes routes aux frontières cantonales.

En ce qui concerne la demande de M. Chassot, M. Buchs déclare qu'il peut lui donner satisfaction. Les travaux seront commencés encore avant l'hiver.

Le budget de la Direction des Travaux publics est approuvé et la séance est levée.

Conférence

Sous les auspices de la Lepontia, M. le professeur Laini fera, ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2, dans la salle de l'Hôtel Suisse, une conférence sur le sujet suivant : *Il pessimismo, elemento fondamentale della letteratura italiana.*

L'entrée est libre. Toutes les personnes qui s'intéressent à la belle langue de Dante sont cordialement invitées.

Exposition Raymond Buchs

Pour répondre à la demande de diverses personnes, et à titre d'essai, l'exposition Raymond Buchs, actuellement installée au Capitole, sera ouverte également ce soir, jeudi, de 20 h. à 22 heures.

Nos industries

On nous écrit :

Nous avons eu le plaisir, la semaine dernière, de faire une visite à la fabrique de volets à rouleaux fribourgeoise, dont les usines se trouvent à Treyvaux. C'est là-bas, aux portes de la Gruyère, que quelques hommes d'initiative sont allés poser les fondements d'une industrie pas du tout connue en Suisse romande et qui, certainement, apportera dans la région de l'aisance dans bien des petits foyers. Nous avons été émerveillés à la vue des installations et surtout de l'ordre avec lequel elles sont régies. Tout y est prévu et bien prévu depuis l'humble baratte à polir jusqu'à la soudure électrique instantanée.

Aujourd'hui, où tant de grandes usines sont frappées par la crise, sachons apprécier et encourager les petites industries qui essayent de s'implanter en terre fribourgeoise. Plus on comprendra la nécessité d'une entraide fraternelle par ces temps si difficiles, plus aussi on atténuera les effets de la crise.

M. R.

Nouvelles acquisitions du Musée d'histoire naturelle

C'est avec un plaisir particulier que la direction de notre Musée scientifique annonce au public l'exposition d'une collection de pastels de poissons et de crustacés de l'Océanie. Quoiqu'il s'agisse d'objets d'art, cette collection rentre parfaitement dans le cadre de l'histoire naturelle.

Pour des raisons pratiques, il est impossible d'exposer des poissons des mers tropicales avec leurs vives couleurs naturelles ; il est donc tout à fait indiqué d'en avoir la reproduction artistique par un peintre. M. Perrey, ancien élève du Technicum, qui a séjourné plusieurs années sur l'île Christmas, dans l'Océan pacifique, a profité de ce séjour pour peindre la faune brillante en couleur des eaux tropicales sur place avec des sujets frais, tels qu'on ne les voit jamais chez nous.

Cette collection, intéressante à la fois les amis de la nature et les artistes, va sans doute attirer de nombreuses personnes au Musée de Pérolles, dont les collections font des progrès continuels.

Les dames surtout vont admirer une collection de peaux de reptiles et de poissons en partie brutes, en partie travaillées et colorées avec les plus vives couleurs. Ces peaux sont un cadeau de la fabrique Alpina, de Gümliigen (Berne), et furent destinées à la fabrication de chaussures et à la maroquinerie. C'est une leçon de science appliquée que de voir cette belle vitrine.

Dr O. B.

Conférence

Ce soir, jeudi, 16 novembre, au théâtre Livio, M. le Dr M. Weber, directeur de l'école secondaire de Boudry-Cortaillois (Neuchâtel), fera une conférence sur : *Nos oiseaux, leur vie, leurs mœurs* (avec les célèbres films Burdet).

Assemblée communale du Bas-Vully

On nous écrit de Praz :

Depuis bien longtemps, on n'avait vu une assemblée communale réunir un si grand nombre de citoyens. A vrai dire, il faut avouer que le motif de cette assemblée extraordinaire était de nature à intéresser le plus grand nombre de citoyens. Il s'agissait de l'étude d'un plan de canalisation dans les trois villages de la commune. Le plan était établi par l'ingénieur cantonal et présenté par le conseil communal.

Les travaux proposés constituent une première étape en vue du cylindrage de la route cantonale qui traverse tout le Vuilly. Il y a quelques années déjà que l'assemblée communale avait décidé de demander, au Département des travaux publics cantonal la réfection de ladite route. Le tronçon Sugiez-Guévaux figure dans le plan de cylindrage des routes qui doit être exécuté jusqu'à fin 1934. La population de la commune du Bas-Vully accueillit avec empressement la proposition de canalisation en question, bien que les travaux occasionneront des frais assez élevés. Il n'y eut pas une seule voix qui s'éleva contre l'exécution du projet, et, au vote final, les canalisations furent décidées à la presque unanimité des citoyens présents, sans qu'il y eût d'opposition.

Les travaux commenceront incessamment et seront terminés à la sortie de l'hiver. Il y aura ainsi un gagne-pain tout trouvé pour de nombreux pères de famille qui pourront passer l'hiver sans de trop gros soucis.

Le devis pour la canalisation s'élève à 15,000 francs, dont la moitié sera à la charge de la commune du Bas-Vully.

Station cantonale d'arboriculture de l'Institut agricole

Tous les cultivateurs possédant des arbres fruitiers à surgreffer, au printemps 1934, sont invités à s'inscrire jusqu'au 1^{er} décembre, au plus tard, auprès de la Station cantonale d'arboriculture, à Grangeneuve, en indiquant : 1. le nombre d'arbres à surgreffer ; 2. les essences à surgreffer (pied ou porte-greffes) ; 3. les variétés qu'ils se proposent de surgreffer ; 4. le nombre de pièces qu'ils comptent greffer.

Pour être subventionnés, les travaux de surgreffage de 1934 doivent être exécutés par des visiteurs de vergers possesseurs du certificat de capacité.

Si le surgreffage est exécuté par le cultivateur lui-même, les greffons utilisés seront livrés gratuitement ; les opérations de surgreffage, ainsi que le matériel, sont entièrement à sa charge.

Seuls les travaux tendant à la transformation de la production de fruits à cidre ou de 3^{me} choix en fruits de table sont mis au bénéfice d'une subvention pour autant que les arbres soient aptes à être surgreffés, qu'ils soient sains (tronc et couronne) et que, par la suite, le bénéficiaire s'engage à les suivre de près (taille, élagage, etc.).

Le verger fribourgeois compte encore beaucoup trop de variétés inférieures rendant difficile leur utilisation ; la Station cantonale d'arboriculture engage donc tous les cultivateurs fribourgeois à examiner leurs vergers de près et à annoncer au plus tôt les sujets qu'ils désirent transformer par surgreffage en 1934.

CALENDRIER

Vendredi 17 novembre

Saint GRÉGOIRE le Thaumaturge

Saint Grégoire, évêque de Néocésarée, fut appelé le Thaumaturge à cause de ses nombreux miracles : sa prière pleine de foi fit rentrer dans son lit un fleuve débordé et reculer une colline qui empêchait la construction d'une église. († vers 270.)

L'inauguration des cours universitaires

L'ouverture officielle des cours de notre Université, qui était placée sous la présidence d'honneur de Son Exc. Mgr Vincenz, évêque de Coire, a eu lieu hier mercredi. A 9 h. 1/2, une messe a été célébrée, dans l'église des R. Pères Cordeliers, par Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, devant une grande affluence de professeurs, d'étudiants et de fidèles. Les délégations des sociétés académiques avec leurs drapeaux entouraient le chœur mixte universitaire, qui a exécuté, sous la direction du professeur Fellerer, des pièces musicales de valeur.

A l'évangile, le R. Père gardien du couvent des Cordeliers a glorifié en termes élevés la belle vie de saint Albert le Grand, patron des universités catholiques. L'université de Fribourg, chaque année, rend un pieux hommage à la mémoire de celui qui fut un grand docteur de l'Eglise, maître de saint Thomas. L'orateur a montré surtout les qualités d'historien, d'écrivain et de professeur de saint Albert le Grand.

La séance de la Grenette

Aussitôt après l'office, eut lieu, à la Grenette, la séance officielle. La salle était occupée par les professeurs et les étudiants de l'Université et par les invités. On remarquait Son Exc. Mgr Vincenz, évêque de Coire; Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg; le R^{me} Abbé de la Pierre-qui-Vire, dom Fulbert Gloriosi; Mgr Quartenoud, prévôt de Saint-Nicolas; M. Savoy, président du gouvernement; M. Piller, directeur de l'Instruction publique; M. le colonel divisionnaire de Diesbach; MM. Glasson et Benninger, président et vice-président du Grand Conseil; M. Aebly, syndic de la ville de Fribourg; M. Schuh, président du Tribunal cantonal; M. Renevey, préfet de la Sarine; M. le chanoine Arni, chancelier épiscopal; M. l'abbé Savoy.

Après que le chœur mixte universitaire eut parfaitement exécuté un chant à quatre voix, M. Oehl, recteur de l'Université pour l'année 1932-1933, a fait un remarquable rapport sur la vie intérieure et extérieure de l'Université pendant l'année écoulée. Il s'est déclaré satisfait du travail fourni, a remercié les professeurs et les élèves et a donné connaissance des doctorats obtenus et des dons faits à l'Université. Il rendit compte des nombreux congrès internationaux où l'Université s'est fait représenter. Après que les étudiants eurent, par leurs applaudissements, manifesté leur sympathie aux nouveaux professeurs, M. Oehl a eu des paroles émues pour celui qui, il y a une année, quittait les honneurs pour se retirer dans un couvent afin de poursuivre sa vocation religieuse. Il rendit, au nom de l'Université, un hommage de reconnaissance à ce grand chrétien qui, comme directeur de l'Instruction publique, n'avait ménagé à notre Alma mater ni ses peines ni ses soucis.

Il salua en M. le conseiller d'Etat Piller le digne successeur de M. Perrier, certain de trouver en lui un homme dont rien n'abattra l'énergie avant que notre Université soit complète et digne des plus grandes institutions catholiques du monde. L'excellent rapport de M. Oehl fut applaudi à plusieurs reprises.

M. Oehl a remis ensuite les insignes de sa charge au nouveau recteur pour l'année 1933-1934, M. Henri de Diesbach, professeur à la Faculté des sciences.

Le nouveau recteur exposa, avec une grande compétence, la juste importance de la chimie,

dont l'action a été souvent fort critiquée. On pense surtout à la hideuse guerre chimique et on oublie les magnifiques perspectives que nous offrent les développements de la chimie organique actuelle, à savoir l'allégement de maintes souffrances humaines. Il dit quelques mots des catalyseurs naturels: substances qui, ajoutées en très petite quantité à un mélange de composés, produisent une vive réaction. Autrefois, alors que la chimie n'était pas encore une science et que personne ne s'occupait d'elle, la nature se servait de catalyseurs, dans les levures par exemple.

Une partie très intéressante de la chimie organique est l'étude de la chlorophylle, dont la fonction principale est de diriger le phénomène de l'assimilation. Les plantes absorbent par son intermédiaire l'acide carbonique de l'air. Le carbone se transforme en hydrate carbonique, qui est indispensable à la croissance. Tel est le phénomène de l'assimilation.

Toutes les plantes contiennent deux chlorophylles: l'une, verte, dite chlorophylle A; l'autre, jaune, dite chlorophylle B, avec un atome d'oxygène en plus.

Les travaux sur cette question furent entrepris à Zurich; ils arrivèrent à de bons résultats. Seule la chlorophylle isolée de la plante s'est refusée à livrer son secret. Mais la patience des chercheurs parviendra à élucider ce délicat problème.

M. de Diesbach parla ensuite magistralement des vitamines. Celles-ci sont des substances organiques très répandues dans les règnes animal et végétal, qui, malgré leur petite quantité, sont indispensables à la croissance de l'organisme. On distingue deux groupes de vitamines: les vitamines solubles dans la graisse et les vitamines solubles dans l'eau.

Le premier groupe contient la vitamine A, dont la privation amène des troubles de la cornée. On la trouve en particulier dans le beurre, le jaune d'œuf et l'huile de foie de morue. La vitamine D, du même groupe, exige la collaboration du chimiste et du médecin. Elle se trouve dans l'huile de foie de morue et a une action antirachitique très forte; elle sert donc à la formation du système osseux. Enfin, encore dans le même groupe, la vitamine E qui semble exister dans les graines de certaines plantes. Le deuxième groupe comprend les vitamines B, dont la constitution est assez peu connue et qui se trouvent dans l'enveloppe de certaines graines, par exemple, le riz.

Enfin, la vitamine C, qui a été l'objet de travaux surtout en Hongrie, se rencontre dans les végétaux frais (feuilles de chou, légumes verts, citron, orange) et dont la privation entraîne le trop célèbre scorbut des navigateurs et le scorbut infantile.

M. de Diesbach a dit aussi quelques mots du problème encore plus délicat des hormones, sortes de médicaments que l'organisme se prépare lui-même. Il releva les mérites des savants qui souvent travaillent dans des conditions très difficiles, uniquement par amour pour cette science de la chimie, qui a aussi ses héros.

Il faut noter les sacrifices financiers considérables qu'ont accomplis dans ce domaine certains pays, tels que l'Amérique, l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique. Il a émis l'espoir que, en Suisse, la jeunesse fit honneur à ses maîtres en s'intéressant de plus en plus à ces questions.

L'exposé de M. Diesbach, remarqué par sa clarté, émaillé de traits d'esprit, fut couvert par de longs applaudissements, hommage mérité à

un des plus brillants professeurs de notre Université.

Puis Son Exc. Mgr Vincenz, évêque de Coire, applaudi par toute l'assistance, voulut bien prendre la parole. Il rendit hommage à notre Université pour les magnifiques services qu'elle rend au monde catholique, pour la formation qu'elle donne à notre jeunesse. Il déclara avec vigueur que c'est le devoir impérieux de tous les catholiques suisses de la soutenir. Il sut, en termes excellents, donner aux étudiants de bons conseils, leur recommandant d'abord de travailler assiduellement pour devenir des gens très instruits dans leur profession, ensuite d'être des guides en qui le peuple doit avoir confiance et enfin d'être toujours fidèles à l'Eglise.

Le dîner

Un dîner, très bien servi par M. Morel, a réuni au restaurant des Merciers les professeurs et leurs invités. A la table d'honneur, aux côtés du sympathique Recteur magnifique, M. Henri de Diesbach, on remarquait Son Exc. Mgr Vincenz, évêque de Coire; Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg; M. Glasson, président du Grand Conseil; M. Savoy, président du gouvernement; M. Piller, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique; Mgr Quartenoud, R^{me} Prévôt de Saint-Nicolas; M. le chanoine Arni, chancelier de l'Evêché; M. Renevey, préfet; M. Spicher, conseiller communal; M. Joye, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises; M. Daguette, président du Conseil d'administration de la Banque de l'Etat.

Le repas a été parfaitement ordonné par M. Binz, maître d'hôtel.

M. de Diesbach a salué les amis de l'Université qui lui donnent leur appui moral et matériel. Il a eu des paroles de particulière gratitude à l'égard de leurs Exc. Nosseigneurs Vincenz et Besson, qui marquent un si bienveillant intérêt pour le développement de notre Ecole supérieure. Il a remercié les autorités cantonales et communales pour leur sollicitude et s'est félicité que le président du Grand Conseil fût en même temps le syndic de Bulle. Il a dit sa confiance dans le bon esprit de collaboration qui n'a jamais cessé de régner dans le corps des professeurs.

Notre évêque vénéré, avec la simplicité et la charmante bonhomie qu'on lui connaît, voulut bien dire, une fois de plus, son estime et son attachement pour notre Université, qui s'honore de l'avoir compté au nombre de ses professeurs. Il a montré que ces sentiments ne font que se fortifier et que l'Université occupe dans ses pensées et dans ses prières une place de choix.

M. Glasson, président du Grand Conseil, a dit que toute la population fribourgeoise est consciente des bienfaits intellectuels apportés par notre Université. « Représentant de la minorité politique, a déclaré M. Glasson, je puis apporter, à l'Université, l'adhésion de mon groupe, qui se rend compte de son rayonnement et de son importance pour notre canton. »

M. Savoy, président du Conseil d'Etat, a apporté aux professeurs le salut du gouvernement et l'assurance de son sympathique appui. Il a remercié avec émotion Son Exc. Mgr Vincenz d'avoir bien voulu recommander aux étudiants de son diocèse la fréquentation de l'Université de Fribourg. Celle-ci saura se montrer digne de cette sympathie en contribuant toujours davantage à l'épanouissement de la doctrine chrétienne, qui se traduit dans le savant enseignement de nos professeurs.

M. Spicher, conseiller communal, a dit la place que tient l'Université à Fribourg. Elle aide puissamment au renom de notre ville à l'étranger par tous les anciens professeurs et les anciens

élèves qui gardent un souvenir si flatteur de leur séjour chez nous.

M. Cros, professeur de langues et de littérature slaves, le dernier nommé de nos maîtres, a exprimé ensuite en un français parfait la gratitude de son pays d'origine, la Pologne, pour tout ce que l'Université a déployé de bienveillance à l'égard de sa patrie. Alors que la Pologne n'était pas encore restaurée, l'université de Fribourg a ouvert largement ses portes aux enfants dispersés d'un malheureux pays.

M. Cros a dit sa fierté d'appartenir au corps professoral d'une université qui a donné d'illustres savants, des administrateurs et même un président de la république à la Pologne.

Le commers du Livio, le soir, a été très animé. On y a applaudi les discours du président de l'Academia, de Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, de Mgr Vincenz, évêque de Coire, de M. Musy, conseiller fédéral, du recteur de l'Université, M. de Diesbach, de M. Piller, directeur de l'Instruction publique, de M. Lewald, professeur à la Faculté des lettres. Soirée très cordiale, agrémentée par les excellentes productions de la Landwehr.

La dernière de « Britannicus »

La dernière représentation de *Britannicus* a eu lieu mardi soir, devant une salle vibrante, émue, empoignée, qui a suivi passionnément les péripéties de la tragédie, l'une des plus belles de Racine.

Pièce difficile à jouer s'il en fut! Rôle ingrat et magnifique que celui de cette Agrippine *minor*, intelligente et belle, âprement ambitieuse, assoiffée d'honneurs et qui, souillée de meurtres et de trahisons, garde jusque dans ses crimes une sombre, une indéfinissable grandeur.

Agrippine et Néron, ah! qu'ils ont bien donné leurs rôles éclatants, ce duel sinistre qui, de la mère et du fils, va faire deux ennemis implacables! Et qu'ils sont bien restés, tout au long des cinq actes, elle l'admirable tragédienne avec ses dons de grandeur, de passion et de force; lui, la personnification vivante de l'ondoyant, du faible, du vicieux, du cruel Néron! Et comme a été fidèlement rendue cette horrible ambiance qui les entoure et dont le misérable Narcisse est le protagoniste parfait!

Les sept acteurs du beau drame racinien ont été, sans exception, à la hauteur de leur lourde tâche: le jeune Britannicus et la tendre Junie, le faible Burrhus, l'inquiète Albine ont soutenu avec éclat des rôles difficiles et, par moments, écrasants.

Et que dire de l'impeccable diction qui a porté le drame, avec une perfection rare, au travers des magnifiques alexandrins dont pas une syllabe ne fut perdue!

Que soient donc félicités encore notre collège, les acteurs et, entre tous, cette direction théâtrale qui, infatigablement, d'année en année, poursuit le cycle éblouissant des belles œuvres classiques. Pour les jeunes acteurs, c'est une ineffaçable empreinte. Pour nous, spectateurs, quelle joie que de reprendre contact avec ce théâtre merveilleux, un peu oublié, à la fois solennel et pénétrant, tout d'harmonie, de grandeur et de clarté! Et qui repose si bien de Greta Garbo, de Maurice Chevalier, des stars, de leurs régimes, de leurs kangourous et de leurs chiens. Heureuse constatation!

Les goûts ont beau varier (et Dieu sait si les nôtres ont varié!); ce qui touche à l'éternelle beauté demeure intangible à travers les pires vicissitudes.

Feuilleton de la LIBERTE

Le sortilège de Venise

par EDOUARD DE KEYSER

— Guy de Francouille compte aussi parmi ces inutiles dangereux, déclara Brion. La fortune, Jeannille, n'est pas une mer sans marée. Lorsqu'on travaille, on l'accroît (on l'espère du moins), mais lorsqu'on paresse, on la dépense. L'oisiveté coûte par elle-même, vérité dont vous n'avez eu ni le temps ni l'occasion de vous rendre compte. Pour en revenir à Francouille, c'est un fainéant de belle allure et je lui appliquerais sans sursis les principes que je vous énonçais.

— Ils sont communs à beaucoup de gens qui ne possèdent pas un grand nom, répliqua-t-elle, perfide.

Il sourit avec finesse.

— Dans ce cas, nous devrions avoir une opinion identique.

Elle le regarda assez longuement, avant de répondre:

— Moi, j'en aurai un.

— Bah! c'est aussi avancé que cela?... Je ne m'en doutais guère... Et il était temps d'intervenir.

— Vous vous donnez beaucoup de mal pour un résultat nul.

— Ma conscience sera en repos. Il faut toujours tirer en arrière l'aveugle qui va tomber à l'eau. Après cela, s'il s'y jette, il ne doit s'en prendre qu'à lui... Pour en revenir à Francouille, le père a dilapidé sa fortune. Il en restait une part assez belle, mais le fils a joué. A différentes reprises, il a fallu intervenir, car

il va parfois un peu loin, et dans ses mises, et dans son désir de gagner. Ne m'interrompez pas... Le train continue, mais on ne paye personne. Jusqu'à présent, le nom glorieux a suffi pour éviter des désastres. Ils attendent le mariage... Le vôtre, puisque j'apprends qu'il en est question. Guy est habile aux sports. Par contre, on le sait en grande froideur avec la syntaxe, et incapable de résoudre une équation du premier degré.

— L'algèbre ne conduit pas au bonheur et je n'en ai jamais eu besoin pour faire mes achats, aller dans le monde, et me tenir au courant de la vie artistique.

— Bref, voilà ceux dont il était urgent de vous séparer.

— Pouvez-vous les comprendre? demanda-t-elle du bout des lèvres. Vous n'êtes peut-être pas assez près d'eux.

Le sourire de Brion s'accroissait encore et devenait agaçant. Jeannille crut le moment propice pour l'attaque.

— Je vous accorde, puisque vous êtes mon tuteur, que vous avez le droit de retarder mon mariage et de me forcer à habiter Venise.

— Ceci est sans doute un rêve réalisé.

— Je suppose cependant que cette sollicitude n'implique pas un désintéressement héroïque. Voulez-vous que nous parlions du prix de ma pension et de mon appartement?

Le visage de l'industriel devint sérieux; la jeune fille se rendit compte qu'elle l'avait touché à vif. Elle vit également qu'il était de ceux qui font plier les volontés.

— J'ai une grande dette de reconnaissance envers votre père, dit-il assez durement. Vous êtes mon hôte, ici, pour seize mois. J'espère que dorénavant vous ne reviendrez plus sur ce

sujet... Je vous étudie depuis que nous conversons... Je vous crois très bonne, un peu abimée par votre entourage. Je dirais volontiers que rien n'est perdu... J'arrive au chapitre recommandations.

— Ou ordres?...
— Recommandations auxquelles je vous prie d'obéir, simplement.

— Personne ne m'a jamais commandé, depuis que j'ai perdu mon pauvre père.

— Obéir est une des bonnes choses de ce monde, quand on le fait sciemment. Vous l'apprendrez, Jeannille. Voici donc mes recommandations très simples: vous vous trouverez aux repas, en face de ma mère. N'oubliez pas que vous êtes une jeune fille bien élevée... même mieux élevée que nous. Voulez votre acrimonie. Vous aurez déjà appris qu'on doit le faire souvent. Ne la montrez pas non plus à Ociatto ou à Tonna. Elle ne les intéresserait pas beaucoup. Quant à Guy de Francouille...

— Je l'aime, lança-t-elle, les yeux détournés.

Il répliqua tranquillement:

— Vous l'oubliez.

— Vous avez sans doute quelque parti à me proposer?

— Ma foi, non.

— Tant mieux pour le prétendant.

— Le motif?

— Guy est d'une jolie force à l'épée. Il pourrait en cuire à votre candidat... si vous en aviez un.

— Et de moi, ma pupille, puis-je savoir ce que vous pensez?

Elle sortait déjà. Elle se retourna, le regarda en face et lui jeta:

— Je vous hais.

IV

Mme Brion avait dû être très jolie. Sous le voile de dentelle dont elle couvrait ses cheveux selon une vieille mode italienne, elle gardait un air de distinction auquel s'alliait la bonté. Sa voix était douce, un peu chantante. Lorsqu'elle disait: « mon fils », elle semblait livrer à l'univers le secret même de l'amour maternel.

Elle fit à Jeannille un accueil large, bien qu'elle devinât, — à sa finesse, cela pouvait-il échapper? — qu'elle se trouvait devant une hostilité sourde, à peine fardée par les convenances.

— Comment trouvez-vous le petit rio sur lequel nous habitons? demanda-t-elle. Délicieux, n'est-ce pas?... Son étroitesse même nous préserve de l'invasion et du bruit. Il n'y passe que de rares gondoles... et le canot à moteur de Marc, ajouta-t-elle comme si cette embarcation était l'honneur du quartier.

Le visage clos, Jeannille répondit:

— Il me semble que, si j'habitais Venise, j'aurais choisi un appartement sur le Grand Canal...

— Nous aimons la tranquillité. Cette maison un peu sombre, un peu monacale, nous plaît. Nous avons de très bons amis, qui viennent souvent l'égayer. D'ailleurs (vous le verrez demain, s'il y a du soleil), notre petit jardin, notre cour plutôt, à sa joie, et ces murs de briques, mangés de verdure, forment un tableau ravissant.

— J'ai vu des coins semblables à Bruges. Je n'aimerais pas non plus vivre à Bruges.

— Oh! Bruges est une ville assez morte, tandis que nous sommes dans la cité de la vie, de

L'art du vitrail et Saint-Nicolas de Fribourg

De M. Arnaud d'Agnel, dans le *Correspondant* du 10 octobre, sous le titre : *René Bazin et l'art religieux* :

Nos artistes verriers ne sont plus aidés, comme leurs prédécesseurs, par le dessin des figures ou des symboles qu'ils réduisent intentionnellement le plus possible. Les seuls éléments dont ils disposent sont les couleurs. Instruments merveilleux que les couleurs, mais dont le jeu, en vue de fins particulières et prévues d'avance, exige de longues études et des expériences sans nombre. C'est à l'honneur de l'art moderne d'avoir surmonté de telles difficultés. La chimie lui est venue en aide. Grâce à cette collaboratrice, nos maîtres-verriers ont à leur service un nombre de teintes incomparablement supérieur à celui dont disposaient ceux d'autrefois. La gamme du vert, du rouge, du bleu, du violet, du jaune, est d'une richesse invraisemblable, et chaque mois apporte la découverte de nouvelles teintes.

Un outillage de plus en plus perfectionné fait que, au lieu de se servir de la peinture pour la figuration des sujets, l'on emploie des verres dont la pâte est colorée dans toute son épaisseur.

Ces progrès répondent au point de vue nouveau auxquels se placent nos maîtres-verriers. Loin de voir dans l'art du vitrail une sorte de peinture, ils le considèrent avec raison comme un art tout à fait indépendant des autres, qui a ses principes et ses procédés spéciaux.

René Bazin a compris la justesse de ce point de vue en face des verrières de Saint-Nicolas de Fribourg, œuvre de M. de Mehoffer, directeur de l'Académie des beaux-arts de Cracovie. Ce qu'il admire en elles, plus que la nouveauté de la composition et l'habileté de l'exécution, c'est la tonalité lumineuse qui l'émeut immédiatement. Le psame de couleurs dont le sens iconographique lui demeure inconnu et auquel il ne songe même pas tant son émotion est grande.

Le principal mérite du créateur de cette œuvre est de le plonger tout de suite dans une atmosphère d'art et de religion à laquelle il ne pourrait se soustraire alors qu'il le voudrait. Dès le premier instant, elle s'impose à ses sens et à son âme. Il est conquis, subjugué avant toute réflexion. Et cette emprise n'est pas le fait de circonstances fortuites, puisqu'elle se renouvelle avec autant de force et de soudaineté à chacune de ses visites. Plus il revoit les verrières de Saint-Nicolas, plus son enthousiasme augmente. Et, en dernier lieu, son admiration prend un caractère dithyrambique : « Cette œuvre, écrit-il, est une formule nouvelle ; elle n'a pas tous les tons des verrières du moyen âge, mais elle les égale en éclat, elle les dépasse en composition, elle est souveraine à son tour. » En sa qualité d'amant passionné de lumière, il aime particulièrement l'Adoration des Mages où l'étoile avec ses rayons occupe le quart du vitrail et couvre le reste de son feu. Il a une prédilection pour *La foi adorant l'Hostie*, une foi jeune, couronnée de roses, vêtue d'une robe de tous les bleus juxtaposés, et qu'entourent des fumées d'encens grises, mauves, oranges, et de plus en plus ardentes à mesure qu'elles rentrent dans la gloire de l'Hostie.

Bazin n'explique pas la supériorité de composition des belles verrières de l'art moderne. Elles la doivent, semble-t-il, à l'impression plus forte de vie et de mouvement qu'elles donnent. Autant le dynamisme se devine, quand il ne saute aux yeux, dans les figures qu'exécutent nos maîtres-

verriers, autant il ne se rencontre qu'exceptionnellement dans les verrières antérieures au rajeunissement de l'art du vitrail. Les saints, représentés, autrefois, en train d'agir, semblaient immobiles, alors que ceux représentés de nos jours, à l'état de repos, paraissent se préparer à l'action, être sur le point de se mouvoir, s'ils ne se meuvent déjà. C'est en harmonie avec la préoccupation de l'élite des croyants soucieuse de mettre en évidence le caractère éminemment dynamique du catholicisme.

Rien d'étonnant que René Bazin préférât l'art du vitrail à toutes les formes de l'art religieux, puisqu'il trouvait là, plus qu'ailleurs, cette lumière dont ses yeux étaient idolâtres et qu'eût adoré son âme si elle n'eût été chrétienne.

Les Pilettes achetées par la commune de Fribourg

La commune de Fribourg a fait l'acquisition de la propriété des Pilettes, achat qui est un acte de sage prévoyance.

Recommandation

La commission du Cercle catholique, désireuse de favoriser de tout son pouvoir la kermesse de l'Office d'assistance, fixée aux 18 et 19 novembre, prie ses membres de prendre part dans un sentiment de générosité à cette manifestation de la charité publique. La soirée habituelle du dimanche n'aura pas lieu au Cercle le 19 novembre.

Concert d'abonnement

Le deuxième concert de la saison avait tout d'abord été annoncé pour le dimanche 19 novembre. Pour ne pas faire de tort à la kermesse de charité, il a été renvoyé au dimanche 26 novembre.

RADIO

Vendredi, 17 novembre

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo concert. 16 h., émission commune, concert par l'Orchestre de la Suisse allemande. 18 h., *Pour madame*. 18 h. 40, cours d'anglais. 19 h. 5, *Le coin des brideurs*. 19 h. 20, *Pour les joueurs d'échecs*. 19 h. 35, *Ma disquette*, causerie-audition par M. A. Mooser, 20 h., soirée-variétés. 21 h., *Sorcellerie, alchimie et magie noire*, causerie par M. L. Françon. 21 h. 25, musique de fanfare. 22 h., dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h., une demi-heure avec Franz Schubert (gramophone). 12 h. 40, concert vocal (gramophone). 16 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 18 h. 30, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 19 h. 55, ancienne musique classique pour violon avec basse chantante (cembalo).

Radio-Suisse italienne

12 h. 45, concert par le Radio-Orchestre. 20 h. 15, concert par le Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Hambourg, concert d'orchestre retransmis de Hanovre. Stuttgart (Muhlacker), 15 h. 15, musique de chambre. Francfort-sur-le-Mein, 20 h. 10, concert par l'orchestre et le chœur de la station. Breslau, 20 h. 10, concert de la Philharmonie silésienne. Vienne, 19 h., concert populaire par un quatuor. Radio-Paris, 13 h. 30, musique enregistrée. 21 h. 45, théâtre : *Le juif polonais*, d'Eckmann-Chatrion. Strasbourg, 21 h. 30, concert retransmis d'une église de Nancy. Radio-Luxembourg, 21 h., concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

10 h. 20 à 10 h. 50, Bâle, radio-scolaire. 10 h. 50 à 11 h. 25, Stuttgart, disques. 11 h. 30 à 12 h. 28,

Bordeaux, concert. 14 h. à 15 h. 58, Lyon-la-Doua, concert par l'Association des amis de la Doua. 22 h. 10 à 23 h. 30, Rennes, *Eva*, comédie lyrique de Lehar.

Augmentation de puissance

des postes émetteurs suisses

L'entrée en vigueur, le 15 janvier 1934, du nouveau plan de répartition des longueurs d'onde dans la zone européenne exigera quelques transformations dans nos émetteurs nationaux de Sottens et de Beromünster, ainsi que pour les émetteurs locaux de Bâle et de Berne.

D'une part, on a l'intention de porter à 100 kilowatt la puissance de l'émetteur de Beromünster et à 50 kw. celle de Sottens. Cette augmentation de puissance se révèle nécessaire, étant donné que les autres postes européens ont sensiblement renforcé la leur au cours de ces dernières années ; si nos émetteurs veulent faire entendre leur voix, il est indispensable que celle-ci soit plus forte. Le coût de ces modifications est estimé à 325,000 fr.

En outre, une dépense de 350,000 fr. est prévue pour la création d'un réseau de liaison sur ondes courtes. Cette installation, qui complétera le réseau téléphonique et télégraphique existant, pourra être utilisée par la police ; elle constituera, en outre, une précieuse réserve pour les liaisons entre les villes les plus importantes du pays dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, les centrales téléphoniques seraient mises hors d'usage.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Répétition au local ; basses, 20 heures ¼.

CINEMA

LE CINÉMA EN QUÊTE D'UN SUJET

L'avènement du cinéma sonore a provoqué une nouvelle « crise du sujet », qui nous a valu après chaque film à succès, des moutures de plus en plus vaines et vides de la bande originale, où tous les passages heureux, toutes les trouvailles de la première œuvre étaient repris, revus et usés jusqu'à la corde.

Le défaut le plus grave du cinéma actuel, dont le cinéma muet s'était à peu près débarrassé, c'est d'ailleurs précisément l'indigence, l'impuissance que montrent les diverses maisons à créer quelque chose de neuf, à trouver un sujet inédit.

Le roman, la pièce et l'opérette à succès — et le succès, hélas ! ne présage, le plus souvent, dans ces domaines, rien de bon —, ont été, et sont encore, les sources de la plupart des films.

Nous avons cependant eu, ces dernières années, le voyage d'exploration, où l'on a malheureusement trop vite introduit du romanesque ; nous avons actuellement le film à sensation, où des metteurs en scène ingénieux raniment des monstres plus ou moins préhistoriques. Le dernier venu de ces films est *King-Kong*, qui présente des passages tout à fait remarquables, à côté d'autres qui le sont moins.

A ce sujet, dans l'hebdomadaire catholique français *Choisir*, M. Jean Morienval écrit ce qui suit :

« Je ne sais plus quel journal parlé racontait, cette semaine, qu'il n'y avait rien de nouveau au cinéma. L'erreur est singulière. Il y a *King Kong*. »

« Ce n'est pas une œuvre littéraire. Sur le plan esthétique, une semblable réalisation ne nous apporte rien, ou pas grand-chose. Mais quelle curieuse aberration ce serait de consi-

dérer comme inexistant tout ce qui demeure plus ou moins étranger à notre canon de beauté ! Il y a autre chose.

« Le cinéma est une restitution synthétique de l'univers. Il met sous nos yeux, il présente à notre connaissance et à nos méditations le spectacle stylisé et rendu sensible de quelque chose de ce qui est ou de ce qui fut. Le monde ancien a connu des animaux gigantesques. Ces monstres, nous n'en avons une idée que par des chiffres arides, des ossements, des dessins. Comment pourrions-nous les voir en action ? Le cinéma nous les restituera.

« *King Kong* suppose une île océanienne où seraient demeurés des échantillons de la faune préhistorique. Une expédition organisée par un metteur en scène de cinéma ira les découvrir. Nous verrons ces monstres lutter entre eux, et les hommes, qui, imprudemment, s'y frottent, être massacrés comme une noix s'écrase. Pourtant nos explorateurs s'emparent de l'énorme gorille *King Kong* ; ils l'exhibent en Amérique, mais le monstre reprend sa liberté, et c'est l'invraisemblable combat de cette force brutale contre la civilisation déchaînée dans ses machines.

« Sans nous entraîner dans un fanatisme inadmissible et incroyable, *King Kong* tient du conte plus que du roman scientifique. Comme nous savons bien que ces monstres préhistoriques n'existent plus sur la surface terrestre, on ne nous trompe pas en supposant leur survie. On suppose, on ne nous fait pas croire, que des monstres peuvent être rencontrés par des hommes. Qu'arrivera-t-il alors ? Tel est le problème.

« L'essentiel du film est dans la confrontation du monstre et de l'homme. On peut penser que si les animaux préhistoriques ont disparu, c'est qu'ils n'avaient plus leur place dans le plan divin. Dans le lointain des siècles, l'homme les a-t-il connus ? On pourrait opiner pour l'affirmative, car le souvenir de ces monstres nous est demeuré dans trop de légendes. La science qui croit les découvrir ne fait que les retrouver ; la mémoire humaine les avait conservés dans son patrimoine. Comment a-t-on fini par les vaincre, nous ne le savons guère. On peut se fier pour cela à l'ingéniosité des hommes d'alors, et aux secrets de nature qu'ils avaient peut-être découverts. Qui sait s'ils ne surent point mettre à leur service quelques-uns de ces grands animaux, qui eussent été alors les ouvriers de ces ouvrages énormes devant lesquels nous béons d'étonnement ?

« Nous sommes dans l'imaginaire. Aussi bien, *King Kong* nous y mène, puisque il est assez peu probable qu'il ait existé un singe préhistorique de ces dimensions. Il est le prétexte à de curieux jeux d'écran, qui témoignent des merveilles techniques réalisées par le cinéma. Mais cette rencontre du monstre à l'écran est l'excellente occasion de constater ce que doit l'homme à l'esprit qui le mène, — et qui le sauve en ce monde et en l'autre. »

SOMMAIRES DES REVUES

Revue apologétique : novembre 1933. — Ce que Jésus nous dit sur lui-même (trad. de l'allemand par E. Ricard) (II) : K. Adam. — P. Lasserre et la *faillite* de la métaphysique chrétienne (II) : L. Enne. — Peut-on quelquefois mentir aux enfants ? : H. Pradel. — Dieu aux scouts : H. Maréchal. — La retraite intellectuelle de 1933 : J. Basseville. — Pierre Termier : A. de Lapparent. — Chronique de philosophie : A. Jolivet. — Chronique d'histoire religieuse contemporaine (fin) : A. Leman. — Chronique d'ascétique et de mystique (fin) : A. Hamon. — Administration : 117, rue de Rennes, Paris.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

la joie, de la chanson. Vous serez étourdie, presque enivrée de bruit, lorsque vous parcourrez la Merceria, que vous irez, au hasard de votre caprice, dans les parties vraiment vénitienne, celles qui n'appartiennent pas aux Anglais et aux Allemands des hôtels... Venise est exubérante, mais il faut la connaître. Et c'est dans ces climats-ci, au milieu d'un peuple bruyant, qu'il convient de se ménager une retraite silencieuse, refuge de la pensée... Du reste, si vous voulez vous reposer de la vue du rio et du petit pont de décor, vous n'aurez qu'à sortir dans la « calle », par la porte de derrière. Cette ruelle a exactement un mètre soixante-quinze de large et les étages de certaines boutiques sont en encorbellement... Le soleil la prend d'enfilade, à son heure. Alors tous les habitants sortent, comme si l'on faisait la distribution à des affamés.

— Il est heureux que vous aimiez à ce point Venise et votre quartier, puisque vous devez y vivre, répondit Jeannille indifférente.

Marc Brion parla bientôt de leurs amis, qui deviendraient sans doute ceux de la jeune fille. — Oh ! Vous savez, les sympathies... répliqua-t-elle.

Mme Brion précisa que le lendemain elle recevrait quelques dames de la société vénitienne, à qui elle désirait présenter la pupille de son fils, afin qu'elle trouvât immédiatement un noyau de relations.

Jeannille acquiesça d'un petit signe de tête. Un moment plus tôt elle était décidée à ne pas paraître dans le salon, estimant que ce serait un camouflet infligé à ces bourgeois, mais elle réfléchit qu'il lui serait plus facile de les mortifier par des paroles, qu'elle s'amuserait sans doute à observer les gens qu'ils fréquentaient, et y trouverait l'occasion d'une première revanche.

A part la noblesse vénitienne, qui ne pouvait habiter que les palais historiques du Grand Canal, et qui fréquentait seulement les étrangers de marque, — cette aristocratie internationale qui va du duc de France au pair d'Angleterre et au grand d'Espagne, — la ville ne pouvait se composer que des gondoliers, des camelots et des mercantis qui vendent aux touristes colliers de verre, cartes postales et bois d'olivier.

Elle remonta dans sa chambre dès que Mme Brion se leva de table. Il y faisait un peu froid. Le chauffage central n'y était déjà plus allumé. Elle se coucha, certaine qu'elle ne pourrait dormir. Elle repensa à la conversation qu'elle avait eue avec son tuteur et s'en irrita. Cet homme avait à peine trente et un ou trente-deux ans, et il jouait à l'autorité d'un quinquagénaire...

C'était bouffon. Elle se reprocha de ne pas lui avoir répondu plus vertement. Comment l'avait-elle laissé parler ainsi des Francoules, dans la famille desquels elle entrerait bientôt ?

— Je répéterai ses paroles à Guy, mot pour mot, et nous rirons. Cet individu le mérite.

Son esprit avait eu besoin de ce détour pour revenir à celui qui se considérait comme son fiancé.

Les volets intérieurs donnaient à la chambre un air d'intimité nouveau, qui en faisait comme un écrin. Le silence absolu, qui la transportait si loin du brouhaha de Paris, où son appartement donnait rue Pierre-Charron, la conduisit assez vite au sommeil. Un bruit régulier l'éveilla. Les ténèbres l'environnaient. Tout d'abord, elle ne se rendit pas compte du lieu où elle se trouvait. Ayant allumé, elle reconnut sa prison, se leva, traversa la salle de bain et ouvrit la fenêtre.

Le canal luisait, rose sous le soleil levant. Le canot appareillait.

Elle alla regarder l'heure à son réveil de voyage. Six heures et demie.

— Il n'aime guère son lit, le verrier, pensa-t-elle.

Et elle se recoucha.

A 8 heures, Tonna vint se présenter. C'était une belle fille souriante.

— J'espère que mademoiselle sera très heureuse ici, dit-elle. Ociatto a oublié de demander hier soir ce que mademoiselle désire pour le petit déjeuner.

Lorsqu'elle revint, elle dit :

— Mademoiselle voudra sans doute se promener ce matin. Le temps est si beau !

— Non, je ne sortirai pas.

Elle était décidée à ne voir Venise qu'avec Guy, en qui elle trouverait un guide amusant et rose. Cette pensée la fit rire.

— Arrangeons la geôle, décida-t-elle après s'être habillée.

Même si elle avait été certaine de ne rencontrer personne, elle ne fût pas descendue au salon. Cet intérieur un peu monacal, et trop méticuleusement encaustiqué, lui serait hostile.

— Maintenant, se dit-elle lorsque tout fut en ordre, attendons des nouvelles de Guy.

Sa première peine fut de ne pas faire de musique. Elle l'adorait, et la comprenait avec une sensibilité dont ses amies très modernes cherchaient à la débarrasser comme d'un impédiment désastreux.

— Ils n'écouteront sans doute que le phonographe. Ou la radio.

Elle fut sur le point d'appeler Tonna pour lui demander s'il y avait un piano, mais comme elle se savait bonne exécutante, douée de mécanisme

et de sentiment, elle se dit que les Brion pourraient en tirer quelque joie.

Et elle s'abstint.

Mme Brion était une de ces femmes qu'il est impossible de détester, car la bonté et la douceur s'imposent ; si Jeannille, après l'heure qu'elle avait passée devant elle, ne pouvait plus l'incriminer en quoi que ce fût dans les décisions de son fils, elle entendait au moins demeurer pour elle une étrangère, et ne pas lui laisser ignorer qu'elle se trouvait là à son immense déplaisir.

Quant à Brion...

Oui. Elle le haïssait... pour son assurance, sa volonté froide, sa bouche moqueuse, pour les opinions qu'il émettait sur les gens, sans se douter de ce que cela lui coûterait bientôt...

Guy se chargerait de lui demander compte, en public, de ses paroles imprudentes, et s'il refusait de se battre, il deviendrait la risée de la société italienne, fort chatouilleuse en ce qui concerne l'honneur.

Ce fut dans cet état d'esprit qu'elle atteignit le déjeuner. Marc Brion y fut courtis, lui demanda si elle s'était promenée, lui offrit le canot pour l'après-midi, et comme elle répondait par monosyllabes, il s'occupait de sa mère, parla de personnes que Jeannille ne connaissait pas, ce qui est toujours déplaisant.

(A suivre.)





L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de
Mme veuve Elise DOUGOUD
 sera célébré samedi, 18 novembre, à 8 h., à l'église de Saint-Pierre.

TRANSPORTS FUNÉBRES
A. MURITH S. A.
 RIBOURG
 Cercueils Couronnes Automobiles funéraires

CINEMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation du grand film d'aventures
Adieu les beaux jours
 avec Brigitte Helm

Dès demain, la Société française des films PARAMOUNT présentera, pour la première fois en Suisse, LE CÉLÈBRE OPÉRA-COMIQUE DE PUCCINI
MADAME BUTTERFLY
 magistralement interprété par SYLVIA SIDNEY
 Réservez vos bonnes places à temps!
 Tél. 7.14

CAPITALE

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation du film enchanteur
VOYAGE DE NOCES
 avec Albert Préjean et Brigitte Helm
 Dès demain :
JEAN MURAT et MARIE BELL
 dans
L'OMME A L'HISPANO
 Téléph. 1300

Offre avantageuse

A LOUER, dans importante localité, aux environs de Fribourg, un excellent commerce de boulangerie, épicerie, mercerie, bien situé et bien aménagé. Affaire de 1^{er} ordre avec excellent rendement assuré. Chiffre d'affaires depuis de nombreuses années régulièrement très important. 15345
 Pour tous renseignements, s'adresser à Louis Maradan, bonneterie en gros, Pérolles, 22, Fribourg.

Importante maison de vins

Demande voyageur, AU COURANT DE LA BRANCHE, pour visiter la clientèle particulière du canton, si possible sachant conduire auto ou moto. Maison introduite depuis longue date. Fixe et commission.
 Faire offres écrites, avec certificats, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15341 F.

Là-haut, sur la montagne, était un vieux chalet...

Si vous avez des parents ou des amis à l'étranger, que ce soit aux Etats-Unis, à Londres, à Paris, à Turin ou à Dublin, vous leur préparerez une joie profonde et durable en leur offrant un Calendrier à effeuiller avec des vues de la Patrie.



Heimat (édition allemande)
 Ma Patrie (édition française)
 Switzerland (édition anglaise)

Chaque Calendrier avec un carton solide pour l'envoi. — Prix : Fr. 4.-.

EN VENTE :

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL - FRIBOURG

Ma **GRANDE VENTE** est une garantie de fraîcheur incomparable des marchandises que j'offre !!



Poissons frais - Volaille
 VENDREDI, SAMEDI et dès JEUDI après midi

Grande vente, attention à mes PRIX!!!
Profitez! 1^{re} fraîcheur Profitez!

	la livre		la livre
CABILLAUD d'Islande	0.90	LIEVRE entier	1.60
CABILLAUD danois	1.10	LIEVRES dépouillés	1.80
FILET de cabillaud	1.10	CIVET de lièvre	1.80
FILET danois	1.30	CIVET de chevreuil	1.80
COLIN français	2.-	POULETS du Jura	1.80
BONDELLES vidées	1.80	POULETS de Bruxelles	2.-
FERRAS vidés	2.-	POULETS du pays	2.-
SOLES, portions	1.80	CANETONS de Bresse	2.-
SAUMON frais	2.20	POULETS de Bresse	3.-

ESCARGOTS préparés et cuisses de grenouilles 1.20 la douzaine.
 POULETS, POULARDES, véritables Bourg en Bresse

Pour les personnes éloignées, prière de se servir, le vendredi, à notre banc, aux Cordeliers, le samedi, place de l'Hôtel de ville.
 Service à domicile. Expédition par poste et C. F. F.

Nous accordons

Prêts

pr tout emploi, également hypothèques, etc. — Taux d'épargne et d'amortissement très réduits.
 Pour renseignements, s'adresser à

SUMO A-G.

Grenzacherstrasse, 24, Bâle

Joindre 30 ct. pour frais de port. 1447-18 Q
 On cherche représentants (Occupation accessoire)

On prendrait

1 ou 2 enfants en pension, pas en-dessous de 2 ans.
 S'adr. sous P 41242 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande

une bonne **SERVANTE DE CAMPAGNE**
 S'adresser sous chiffres P 15337 F, à Publicitas, Fribourg.

FILLE de toute confiance cherche place

auprès d'une personne seule. — S'adresser sous 16, Poste restante, Beauregard, Fribourg. 41244

ON CHERCHE pour Noël, 2 bons

vachers

dans grande ferme.
 W. Zamofing, Vogelshaus (Guin).

Appartement

est cherché, non meublé, p. la fin décembre 1933, 3, éventuellement 4 pièces; confort moderne. Adresser offres par écrit sous P 15342 F, à Publicitas, Fribourg.

A vendre

MAISON

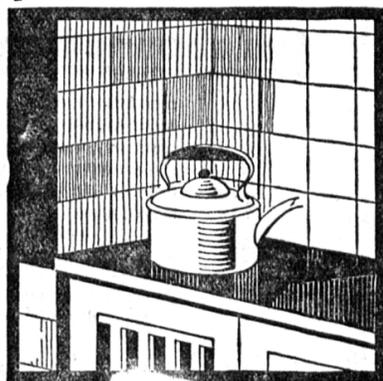
de 2 appartements, 4 et 2 chambres, eau, gaz, électricité, chauffage central, jardin 1500 m² (166 perches). — S'adresser : Pilet, Ch. Chantemerle, 12, La Sallaz, Lausanne.

A VENDRE

soierie et atelier avec terre attenante. Occasion exceptionnelle.
 S'adresser tout de suite à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15343 F



Quelle fête pour les carreaux de faïence!



Jamais ils n'ont été aussi rapidement nettoyés et leur éclat est sans pareil. VIM enlève en effet toutes les souillures en un clin d'oeil. A l'aide d'un peu de VIM sur un chiffon humide, vous donnez un éclat merveilleux aux poêles et aux murs garnis de faïences. Meilleur que le savon pour enlever les taches; meilleur que tout autre produit pour nettoyer les faïences.

VIM ne raie pas... Méfiez-vous des imitations!

Acheter les produits Sunlight c'est acheter des produits suisses.

Avis aux peintres-gypseurs

On offre à effectuer travail important et intéressant. Mais l'entrepreneur devrait s'engager à prendre en paiement partiel une chambre à coucher neuve, à prix très avantageux, ou éventuellement autres meubles.
 S'adresser : Case postale, 151, Fribourg.



Une surprise agréable va droit au coeur. Offrir du CEN-TENAIRE-SUCHARD, le véritable chocolat pure crème en est toujours une.

Infirmière diplômée

se recommande pour tous les soins à donner aux malades à domicile. 15340
 Se recommande **M^{lle} Marie-Louise Philiponnaz**
 Pérolles, 8 - 4^{me} étage.

BUREAU

- ARCADES-GARE
- Briquettes Union
- Cokes de la Ruhr
- Anthracite belge
- Boulets d'anthracite
- Houille Sarre
- » Silésie
- » Belge
- » forge
- Sapin, hêtre, fagots

MAZOUT américain 1^{er}

Se recommande :

H. AYER

Achats de soldes

et fonds de magasin en tous genres. 18-12 Jules Barbey, soldeur Palud, 14 Lausanne. Tél. 31.355. Même adresse, on envoie contre remboursement : Cigarettes, 4 fr. le mille. Cigares, 10 paquets de 10 bouts, 3 fr. 50. Tabac, paquet de 100 gr., pour la pipe, 25 ct.

On demande, pour Noël, une 15344

jeune fille

pour aider au ménage, chez Alphonse Muller, agriculteur, LITZISTORF.

Choisissez votre couleur...

Paquet bleu, paquet vert, paquet rouge, paquet jaune, paquet mauve. Autant de cafés de qualité que vous offre

la marque „L'ARABE“

Demandez-les à votre EPICIER ou à

Eigenmann, Chatton & C^{ie}

Suc. G. Eigenmann et C^{ie}, FRIBOURG



Mauvaise affaire

que l'abandon d'une assurance sur la vie. Vous vous privez d'une sûreté et d'un instrument de crédit. Vous vous dépouillez — et aussi votre famille — de ce qui vous aurait tous soutenus dans la vieillesse et le besoin. **Trouvez donc une autre issue!** Toute Société d'Assurances, ou chacune de ses agences, vous donnera un bon conseil.

TÜCHTIGE LEUTE GESUCHT
gleich welchen Berufes oder Geschlechtes.
Bis Fr. 500.- Monatsverdienst
sehr günstig für solche die sich selbständig machen wollen. Als Haupt- oder Nebenverdienst. Dauernde und angenehme Betätigung. Offerten an Postfach 1242 Riehen b. Basel.

DUMOUTET
LE CHRIST selon la chair
et la Vie liturgique au Moyen-Age
Prix : Fr. 8.-

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG
130, Place Saint-Nicolas, et Av. de Pérolles, 38

Menuiserie

A vendre d'occasion machines à travailler le bois : toupie, mortaiseuse à chaînes, mortaiseuse à mèches, scie à ruban, scie circulaire, raboteuse, dégauchisseuses, scie circulaire portable, ponceuse de plafond, affûteuse automatique pour fer de raboteuse, transmission et courroies, outillage divers, établis. — S'adresser : **Association coopérative de menuiserie, Béthusy-Lausanne.** 4867

Vente de bois

A vendre, dans la forêt de Moncor (domaine du Bugnon, près Matran)

80 plantes épicéa

cubant au tarif 160 m³. Bois abattu par le vendeur. Cubage sous écorce. Paiement : 20 % lors de l'adjudication, le solde à 90 jours net. La sortie des bois ne pourra avoir lieu qu'après paiement complet, le vendeur se réservant le droit de gage jusqu'au règlement total. Adresser les offres écrites à la Banque Weck, Aeby et C^{ie}, à Fribourg, jusqu'au 22 novembre 1933 inclusivement.

Tir fédéral 1934

Fribourg

Soumission

pour la construction des Stands, cibleries et bureaux de la place de tir.
Le Comité de construction met au concours les travaux de terrassements, canalisations, charpente, conduites d'eau et installations sanitaires. Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier du concours, à partir de lundi, 20 novembre, jusqu'au samedi 25 du même mois, au bureau de M. Alphonse Andrey, architecte, rue de la Banque, 22.
Les soumissions, sous pli cacheté, portant la suscription : « Tir fédéral 1934, Fribourg, soumission pour les constructions de la place de tir », devront être déposées, au plus tard jeudi 30 novembre, à 14 heures, au bureau de M. le Conseiller d'Etat V. Buchs, Président du Comité de constructions, Chancellerie N° 41, à Fribourg. 216-8

Comité de constructions.
Le président : V. BUCHS.

La chute des cheveux, calvitie, pellicules, faible croissance grisonnements guérit uniquement le Sang de Bouleau

Milliers d'attestations. Recommandé par les médecins. Grand flacon frs 3.75. Dans les pharmacies, drogueries, salons de coiffure. Centrale des herbes des Alpes au St-Gothard, Faldo.

Perles de Bouleau, pour coiffures modernes fr. 4.75
Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur . . . fr. — 30
Brillantine au Sang de Bouleau, p. une belle coiffure fr. 1.50
Crème au Sang de Bouleau, cont. le cuir chevelure sec fr. 3.—
Bircra, pour obtenir des sourcils épais fr. 3.50



Moulins de Granges S. A.

Mangez chaque jour du
Pain MESSIDOR

au germe de blé torréfié et irradié par les machines Mayor et vous vous sentirez bien. Sous contrôle du laboratoire officiel de l'Etat.

MESSIDOR
MOULINS DE GRANGES S. A.

Les abonnements de radio

sont très en vogue, parce qu'ils offrent d'importants avantages: l'installation sans frais dans toute la Suisse, le remplacement des lampes et l'assurance-réparations, le droit d'achat sous déduction intégrale des mensualités d'abonnement payées.

— Période libre d'essai —

Abonnements mensuels à partir de 10 frs.

Demandez nos offres détaillées et notre catalogue des principales marques de radio.

Steiner Steiner S.A.
Spitalgasse 4, Berne

la maison de radio possédant l'organisation de service perfectionnée

Associé

désirant se faire une bonne situation est demandé dans commerce sûr et de gros rapport. Capital néces. : Fr. 5000.-

Faire offres sous chiffres OF 4833 L, à Orell Füssli-Annonces, LAUSANNE.

Infirmière diplômée

La soussignée avise le public qu'elle s'établit à FRIBOURG pour y exercer sa profession.

Gardes privées, piqûres, ventouses, soins à domicile.
Se recommande : **Bl. REPOND, 211, rue de la Préfecture.**

IMMEUBLE LOCATIF D'ANGLE

à vendre, avec une première hypothèque. Belle situation, confort moderne, loyers très avantageux. Somme à verser de Fr. 80,000.— à 160,000.— avec ou sans second rang — S'adresser : Régie Barraud et Grasset, 8, rue du Vieux Collège, à Genève.

Vente de bois

La commune de Vuisternens-en-Ogoz offre à vendre, par voie de soumission, environ 520 m³ de bois de commerce préparé et divisé en 4 lots, sis au Gibloux.

Pour voir conditions et bois, s'adresser à M. le syndic, où les soumissions seront reçues jusqu'au mercredi 22 novembre prochain, à 7 heures du soir. 15329
Vuisternens-en-Ogoz, le 7 novembre 1933.
Le Conseil communal.

VINS

Nous recommandons nos EXCELLENTS VINS DE TABLE Les meilleurs à prix égal 77-6
Maison Jos. Baserba FRIBOURG

Liste des voitures d'occasion disponibles sauf vente

BIANCHI type 20, cond. int. 6 pl., mod. 1928	2700.-
BIANCHI S 4, torpédo, 4-5 places	1800.-
BUICK Standard, cond. int. 4-5 places, 4 portes, mod. 1928	2500.-
BUICK Master, cond. int., 7 places	2500.-
CHEVROLET, cond. int., 17 PH, 4 portes, mod. 1930	2600.-
CITROEN Six, cond. int., 4 portes, mod. 1931, comme neuve	3500.-
FIAT 501, torpédo, mod. 1924	500.-
514 sport, 2 places, 130 km. à l'heure, prix du catalogue 10,500.-, aujourd'hui	4800.-
522/c, cond. int., mod. 1932, c. neuve	4000.-
508, cond. int., luxe, 4 portes	2900.-
621, camion, 2 tonnes, 13 PH, mod. 1932, comme neuve	4500.-
NASH, torpédo, 6 cyl., 5 places	500.-
PEUGEOT 201, fourgonette p. livr., mod. 1931	1900.-
TALBOT, torpédo, 9 CV	450.-
VICTORY, cond. int., 4-5 places, 4 portes, mod. 1929, comme neuve	3800.-
WILLYS, cond. int., 4 portes, 14 CV, mod. 1929	2800.-
WILLYS Knight, torpédo, 4-5 places, 14 CV, mod. 1929	1700.-

Spicher & Cie Garage de la Gare, tél. 8.62
Garage du Capitole, tél. 15.29
Fribourg, le 11 novembre 1933. 90-6

1 mobilier complet

Neuf, Fr. 490.- garanti. 12793

1 grand lit, 2 places, 1 table de nuit, 1 armoire, 2 portes, 1 lavabo (ou commode secrétaire), 1 table de milieu, 1 tapis, 1 divan, 2 chaises assorties, 1 table de cuisine, tabourets (détaillé). Emb. exp., franco. Tél. 31.781.
R. Fessler, av. de France, 5, et Halles Métropole, Lausanne.
On peut visiter le dimanche sur rendez-vous.



POUSSETTES d'enfant

Madame,

Chez nous, vous trouverez ce que vous désirez : un grand choix des prix bas de nouveaux modèles.

Eichenberger frères S. A.

vis-à-vis des Arcades de la gare FRIBOURG

Véritable Occasion

Lit à deux places, literie remise à neuf, lavabo marbre, commode, le tout en bois dur et à l'état neuf, cédé à bas prix, ainsi que tous autres meubles. 165-10

S'adresser au **Magasin PRINCE, Grand'rue, 38, Fribourg. Tél. 12-18.**

Pommes de table

plusieurs belles sortes, expédiées à partir de 50 kg., de Fr. 32.— à 35.— les 100 kg. contre remboursement, dep. Entfelden. 3496

G. Bürger, Unter-Entfelden p/Aarau.

Réduction de prix!

Réduction de prix!

Les flocons d'avoine

Knorr

en sachets cellophane de 1/2 kg.

ne coûtent plus que **60 cts**

A VENDRE ou A LOUER

Jolie petite propriété, bien entretenue, très ensoleillée; grand jardin, poulailler, eau, électricité. BAS PRIX. 12779
G. Kaufmann-Freymond, LUCENS (Vaud).

SENKING



Sarina
Le Rêve
Eskimo

E. WASSMER, S. A.

A vendre

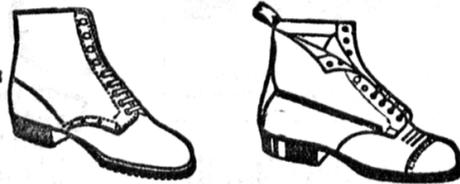
Très belle chambre à coucher Louis XVI, copie de Versailles. 1 grand lit de milieu, matelas crin blanc. Armoire à glace, 3 corps. Table de toilette, 2 bergères, 2 chaises, table de chevet. 1 Salon Louis-Philippe, acajou, 9 pièces. 1 Secrétaire, verni Martin. S'adresser **Les Acacias, Avenue Mayor-Vauthier, CLARENS.**

OCCASION

Salon de coiffure à remettre tout de suite. Bas prix. S'adresser sous chiffres P 41240 F, à Publicitas, Fribourg.

Imprimerie St-Paul

FRIBOURG
Faire-part
Impressions
en tous genres



Nous envoyons franco contre remboursement

Soul. travail, fort ferrage, 1/2 soufflet,	Nos 40-47	Fr.11.80
Soul. travail, empeigne chromée,	» »	Fr.15.80
Soul. militaires, faç. ordonnance,	» »	Fr.14.80
Soul. sport, noirs ou bruns, confortables,	» »	Fr.16.80
Soul. de montagne, empeigne chromée	» »	Fr. 17.80
Bottines de dimanche, cuir box, 2 semelles,	» »	Fr. 9.80
Bottines de dimanche, doublées peau,	» »	Fr. 11.80

KURTH, Fribourg.
Départe. ent expédition